

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

DOCUMENT DE STRATÉGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2018



STRATÉGIE D'ENDETTEMENT
À MOYEN TERME 2018-2020

LOI DE FINANCES 2018

MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)

COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP)

DOCUMENT DE STRATÉGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2018

**STRATÉGIE D'ENDETTEMENT
À MOYEN TERME 2018-2020**

LOI DE FINANCES 2018

**MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)
COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP)**

SEPTEMBRE 2017

S O M M A I R E

SIGLES ET ACRONYMES	5
LISTES DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
RESUMÉ EXÉCUTIF	8
INTRODUCTION	11

CHAPITRE I : CADRE DE GESTION, OBJECTIFS DE GESTION ET CHAMPS DE LA DETTE POUR LA PERIODE 2018-2020	12
I.1 Cadre institutionnel de gestion de l'endettement public.....	12
I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique.....	13
I.3. Champs de la Stratégie d'endettement public.....	13

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES	14
II-1. Environnement international	15
II-2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques.....	15
II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise	15
II.2.2. Perspectives macroéconomiques 2018-2020.....	17
II.3. Notation souveraine - Evaluation des Politiques et Institutions Nationales (EPIN)	18

CHAPITRE III: EVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE EVALUATION DE LA STRATÉGIE 2017	19
III.1. Evolution récente de la dette.....	19
III.1.1. Encours de la dette publique 2015 - 2017	19
III.1.2. Service de la dette publique 2015 – 2017.....	20
III.1.3. Décaissements 2015 – 2017	21
III.1.4. Nouveaux emprunts contractés sur la période 2015 – 2017.....	22
III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements	24
III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation en 2017	25
III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2017	27

CHAPITRE IV : STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME 2018-2020 ET STRATÉGIE D'ENDETTEMENT 2018	29
IV-1. Besoin d'endettement de l'État sur la période 2018-2020	29
IV-2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2018-2020 et pour l'année 2018.....	30
IV-3. Présentation des différentes stratégies (coûts et risques) pour la période 2018-2020.....	31
IV-3.1. Description des différentes stratégies.....	31
IV-3.2. Analyse des coûts et risques des stratégies.....	32
IV-4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2018.....	36
IV-4.1. Endettement extérieur en 2018.....	36
IV-4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2018	36
IV-4.2. Endettement intérieur en 2018.....	37
IV-4.2.1. Stratégie d'émission des titres publics.....	37
IV-4.2.2. Fixation du plafond d'engagement intérieur pour l'année 2018	39
IV-4.2.3. Décaissements effectifs attendus en 2018	39
IV-4.3. Dette avalisée en 2018	40
IV-5. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2037	40

CONCLUSION	43
ANNEXES : Document de Mise en œuvre de la Politique Nationale d'endettement Public	45

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
ATM	Durée Moyenne d'Echéance
ATR	Durée Moyenne à Refixer
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement en Afrique
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BTA	Bons de Trésors Assimilable
BTP	Bâtiment des et Travaux Publics
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNY	Yuan Renminbi
DAE	Direction des Affaires Economiques
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération et de l'intégration Régionale
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DPNEP	Document de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
EUR	Devise de l'Union Européenne
FAD	Fonds Africain de Développement
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
IDA	Association Internationale pour le Développement
JPY	Yen Japonais
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau / Etablissement de crédit pour la reconstruction
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
OFID	Fonds de l'OPEP pour le Développement International
OTA	Obligation du Trésor Assimilable
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance
SEMT/SDMT	Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
SEND's	Soldes Engagés Non Décaissés
TCEN	Taux de Change Effectif Nominal
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEAC	Union Economique de l'Afrique Centrale
USD	Dollar américain
VA	Valeur Actualisée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA)	20
Tableau 2 : Service de la dette publique (en milliards de FCFA)	20
Tableau 3 : Décaissements de la dette extérieure 2015-2017 (en milliards de FCFA)	21
Tableau 4 : Décaissements de la dette intérieure 2015- 2017 (en milliards de FCFA)	22
Tableau 5 : Engagements pluriannuels de 2015 à 2017 (en milliards de FCFA)	22
Tableau 6 : Engagements extérieurs signés en 2017 en millions de FCFA (à fin août 2017)	23
Tableau 7 : Engagements intérieurs pluriannuels de 2015 à 2017 (en milliards de FCFA)	24
Tableau 8 : Profil indicatif des décaissements découlant des conventions signées jusqu'au 31 août 2017 (en milliards de FCFA)	24
Tableau 9 : Profil indicatif des décaissements relatifs aux conventions de dette intérieure signées jusqu'au 31 août 2017 (en milliards de FCFA)	25
Tableau 10 : Détermination du besoin d'endettement de l'Etat en 2017 (en milliards de FCFA)	26
Tableau 11 : Répartition des nouveaux décaissements extérieurs 2017 par instrument de dette	26
Tableau 12 : Répartition des nouveaux décaissements intérieurs 2017 par instrument de dette	26
Tableau 13 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette existante à fin 2017	27
Tableau 14 : Détermination du besoin d'endettement 2018-2020	30
Tableau 15 : Coûts et risques des stratégies définies	32
Tableau 16 : comparaison des 04 stratégies alternatives	35
Tableau 17 : Termes indicatifs de l'endettement public à l'extérieur pour l'année 2018, base décaissements	36
Tableau 18 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2018 : base engagements	37
Tableau 19 : Termes indicatifs des émissions de titres publics pour l'année 2018	39
Tableau 20 : Termes indicatifs de l'endettement public à l'intérieur pour l'année 2018	39
Tableau 21 : Programme d'émission prévisionnel des titres publics en 2018	40

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de l'encours de la dette extérieure par devise projetée au 31/12/2017.....	28
Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique (en millions de FCFA).....	28
Graphique 3 : Comparaison des 04 stratégies définies.....	33
Graphique 4 : Comparaison des 04 stratégies définies.....	34
Graphique 5 : République du Cam eroun : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2017.....	41

RESUME EXECUTIF



L'élaboration du document de la Stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique du Cameroun à annexer à la Loi de Finances 2018 est réalisée dans un contexte mondial de faible croissance économique, malgré une légère reprise. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), cette croissance devrait ainsi atteindre 3,5% en 2017 contre 3,4% en 2016, et se projetterait à 3,6% en 2018. Cet environnement est également marqué par le maintien des cours du pétrole à un niveau relativement bas, bien qu'en légère hausse (50 dollars US le baril en moyenne) et la baisse des principaux cours des matières premières. Au niveau national, malgré la résilience que lui procure la diversification de son économie, le Cameroun reste durement affecté par le double choc de la baisse des prix du pétrole et de la persistance des menaces sécuritaires que subit l'ensemble des pays de la région CEMAC. Sa croissance économique connaît un ralentissement et s'estime à 3,7% en 2017, contre 4,5% en 2016 et 5,6% en 2015. Les réserves sous-régionales se reconstituent progressivement mais demeurent en dessous de 3 mois des importations. Aussi, les pays de la CEMAC font face à une légère perte de compétitivité du fait de la baisse du dollar US par rapport à l'euro.

La Stratégie d'endettement 2018 s'inscrit donc dans un contexte où le Cameroun a engagé un Programme Economique et Financier avec le FMI, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars, soit près de 400 milliards de FCFA) visant à restaurer les équilibres macroéconomiques et notamment la reconstitution des réserves régionales. En sus de cette facilité, le Cameroun bénéficiera des appuis budgétaires subséquents des autres partenaires, dont la Banque mondiale (400 millions de dollars US), l'Union européenne (90 millions d'euros), la Banque Africaine de Développement (377 milliards de FCFA) et la France (300 millions d'euros).

Cette stratégie est élaborée conformément au cadre réglementaire existant où, suivant la Loi Fondamentale en son article 43, le Président de la République est le dépositaire principal du processus d'engagement de l'Etat et détient les pouvoirs de négociation et de ratification des accords, conventions et traités internationaux en la matière. En son article 36, la Constitution contraint la mise à disposition du Parlement, des annexes relatives aux opérations financières de l'Etat et l'état détaillé de la dette publique. La prérogative est donnée au Parlement de fixer annuellement les conditions du recours à l'emprunt.

Au niveau opérationnel, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) du Cameroun créé par décret n°2008/2370/PM du 04/08/2008, et conformément au règlement CEMAC n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007, élabore chaque année sous la présidence du Ministre des Finances, et la vice présidence du Ministre en charge de l'Economie, le Document de la Stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique à annexer à la Loi de Finances. Ce Comité assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. Sa saisine est obligatoire pour un avis motivé sur tout dossier de financement et, est un préalable à la soumission du projet de décret d'habilitation au Chef de l'Etat pour la signature de la convention de financement.

Le champ d'application de la gestion de la dette publique s'étend sur la dette directe de l'Etat ainsi que la dette avalisée. La dette directe de l'Etat est celle contractée auprès des créanciers intérieurs et extérieurs, soit pour son propre compte, soit pour une rétrocession à ses démembrements. La dette avalisée est celle pour laquelle l'Etat s'engage à en assurer le service en cas de défaillance du débiteur initial.

Dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette, le champ de l'endettement s'élargit à la dette extérieure de toutes les entreprises publiques et privées. Aussi, la saisine du CNDP est un préalable pour toute sollicitation de financement à moyen et long termes par les entreprises publiques et parapubliques du Cameroun.

De l'évaluation de la stratégie précédente 2017-2019, il ressort entre autres que, l'encours de la dette publique et à garantie publique au 31 août 2017 est de 5 363 milliards de FCFA (27,0% du PIB). Il se constitue à 75% de dette extérieure (4 022 milliards de FCFA, soit 20,2% du PIB), à 23,9% de dette intérieure (1 284 milliards de FCFA, soit 6,5% du PIB) et 1,1% de dette avalisée (57 milliards de FCFA, soit 0,3% du PIB). A fin 2017, l'encours de la dette publique et à garantie publique projeté serait de 6 696 milliards de FCFA (33,0% du PIB), dont 4 962 milliards de FCFA (24,4% du PIB) de dette extérieure, 1 683 milliards de FCFA (8,3% du PIB) de dette intérieure et, 51 milliards de FCFA de dette avalisée (0,3% du PIB).

Les décaissements intérieurs au 31 août 2017 s'élèvent à 172 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 30,6 % par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2017. A fin décembre 2017, ce taux pourrait atteindre 74,7% en cas de recours à un emprunt obligataire de 130 milliards de FCFA.

Les nouveaux engagements extérieurs s'évaluent à 1 402 milliards de FCFA sur la période allant de janvier à août 2017, soit 82,5% du plafond initial d'engagement annuel de 1700 milliards de FCFA.

Pour la période 2018-2020, la stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique, tout comme la précédente, vise le double objectif de financement du besoin d'endettement de l'Etat en optimisant les coûts et risques, et le développement progressif du marché financier domestique. En plus des objectifs globaux similaires à ceux de la précédente stratégie à moyen terme 2017-2019, une attention particulière sera accordée à la réduction des Soldes Engagés Non Décaissés et à une meilleure allocation des ressources d'emprunts. La priorité sera donnée aux financements concessionnels et le recours aux prêts non concessionnels se fera uniquement pour le financement des projets dégagant des rentabilités socio économique et financière avérées.

La Stratégie d'endettement 2018-2020 repose sur certaines hypothèses, notamment la croissance du PIB réel de 4,2% en 2018, de 5% en 2019 et 5,1% en 2020 ; le niveau général des prix maîtrisé en deçà de 2% en moyenne sur toute la période. La croissance visée devrait résulter entre autres (i) de l'achèvement des projets de premières générations et leurs mises en services ; (ii) du démarrage des études et la maturation des projets de la deuxième génération ; (iii) de la poursuite de la mise en œuvre du PLANUT ; (iv) de l'exécution des projets liés à l'organisation de la CAN de football 2019, ainsi que, (v) la poursuite de la guerre contre le terrorisme et la lutte contre l'insécurité transfrontalière. Ces projets devraient se réaliser suivant des priorités bien établies avec pour

objectif de réduire le déficit global à 1,5% du PIB en fin 2020 partant d'un déficit de 4% en 2017, tout en maintenant la dette publique viable.

Ainsi, tenant compte des appuis budgétaires d'environ 979 milliards de FCFA, dont 60 milliards de FCFA environ de dons attendus sur la période 2018-2020, la stratégie vise à l'horizon 2020 une composition du portefeuille de la dette publique de 78% de dette extérieure et 22% de dette intérieure contre une composition de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure visée à l'horizon 2019 dans la stratégie précédente. A fin 2017, la composition projetée du portefeuille est de 73,8% de dette extérieure et 26,2% de dette intérieure.

Le besoin d'endettement pour la période 2018-2020 est estimé à 3 575 milliards de FCFA, dont 1 249 milliards de FCFA en 2018. Ce besoin sera couvert à 71,5% par les nouveaux emprunts extérieurs et 28,5% par les emprunts intérieurs.

Dans l'optique de réduire l'accumulation des engagements extérieurs non décaissés, le plafond pour la période 2018-2020, est fixé à 2 300 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2018. La fixation de ce plafond prend en compte les contraintes liées au programme avec le FMI, et le souci de maintenir la dette publique du Cameroun sur une trajectoire viable, avec un risque de surendettement au plus modéré.

Le plafond des décaissements de la dette intérieure pour la période 2018-2020 s'élève à 831 milliards de FCFA, dont 356 milliards de FCFA pour l'année 2018 constitués de 260 milliards de FCFA des émissions de titres publics et 96 milliards de FCFA des emprunts bancaires.

Le plafond des garanties est fixé à 120 milliards FCFA pour la période visée, dont 40 milliards de FCFA en 2018.

L'application et la mise en œuvre effective de cette stratégie contribuera à maintenir la dette publique viable avec un risque de surendettement au plus modéré. En effet, tous les ratios d'endettement projetés à fin 2037 sont en dessous des seuils critiques dans le scénario de référence. Toutefois, en cas de chocs extrêmes, le ratio de la Valeur Actualisée de la dette extérieure sur les recettes d'exportations est en dépassement du seuil critique et constitue l'indicateur sensible pour la viabilité de la dette du Cameroun.

Cette situation appelle à la mise en œuvre des mesures et réformes appropriées pour améliorer la mobilisation des recettes d'exportations, à travers (i) la promotion des secteurs d'activités voués à l'exportation, et la transformation locale des matières premières exportées à l'état brut ; (ii) le bon choix des instruments de financement ainsi que des partenaires techniques et financiers compatibles avec la nature des projets, pour orienter les prêts non concessionnels et commerciaux vers des projets porteurs de croissance et capables de contribuer au remboursement de la dette ; (iii) l'adoption d'une démarche optimale dans la planification, la programmation et la priorisation des projets d'investissement public dans le moyen terme, en fonction de leur maturation ainsi que leur rendement socio-économique et financier et, (iv) l'amélioration du climat des affaires et du score du Cameroun suivant l'Evaluation des Politiques et Institutions Nationales.

INTRODUCTION

Le document de stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique 2018 s'élabore dans un contexte où l'économie du Cameroun est durablement affectée par le double choc des prix du pétrole et des menaces sécuritaires que subit l'ensemble des pays de la sous-région CEMAC.

Malgré la résilience que lui procure la diversification de son économie, le Cameroun connaît un ralentissement de la croissance, une détérioration de ses finances publiques due à la baisse des recettes pétrolières et à l'augmentation des dépenses de sécurité, une accélération de la dette publique couplée à une baisse drastique des réserves de change. Face à cette situation préoccupante, les autorités ont engagé un ensemble de réformes économiques et financières qui visent à moyen terme, à rétablir les équilibres macro-économiques par la soutenabilité des finances publiques et des comptes extérieurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre efficiente de ces réformes, le Fonds Monétaire International a approuvé le 26 juin 2017 un programme triennal 2017-2020 en faveur du Cameroun, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars US qui correspond à 175 % de sa quote-part, soit près de 400 milliards de FCFA). L'adoption de ce programme s'inscrit dans l'application des recommandations issues du Sommet des Chefs d'Etat tenu à Yaoundé le 23 décembre 2016, au cours duquel, ils se sont engagés à prendre des mesures courageuses, concertées et coordonnées pour préserver la stabilité extérieure régionale avec le soutien du FMI.

L'élaboration de la Stratégie est une exigence communautaire transcrite dans le Règlement N°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC. Ce Règlement stipule en son article 4, alinéas (1) et (2), que chaque pays membre doit mettre en place « une politique d'endettement fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieur et extérieur, et de gestion de la dette » et élaborer une stratégie d'endettement public consignée dans un document annexé à la Loi de Finances. Cette dernière devrait préciser la justification de l'emprunt, les plafonds d'endettement et de garanties, la structure du portefeuille des nouveaux emprunts, et les termes indicatifs des nouveaux emprunts sur la période définie.

La Stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique pour la période 2018-2020, vise le double objectif de financement du besoin d'endettement de l'Etat en optimisant les coûts et risques sur les court et moyen termes, et de promotion du développement du marché financier domestique. Son élaboration pour le triennat 2018-2020 repose sur un certain nombre d'hypothèses macroéconomiques, notamment une croissance réelle du PIB de 4,2% en 2018, de 5% en 2019 et de 5,1% en 2020, et un niveau général des prix qui croîtrait de 2% en moyenne sur la période. Par ailleurs, elle sera mise en œuvre dans un contexte économique particulier du fait de la conduite de la politique économique sous le prisme du programme avec le FMI, induisant la nécessité d'implémenter un certain nombre de mesures et réformes clairement définies, et de respecter des indicateurs et critères de réalisation quantitatifs en matière d'endettement, de gestion budgétaire, d'assainissement et de renforcement de l'efficacité des finances publiques, et d'amélioration du climat des affaires, afin de permettre au secteur privé de contribuer significativement à l'accélération de la croissance. Le respect de ces contraintes devrait tenir compte de la poursuite de la réalisation des travaux de préparation de la CAN de football 2019 ; de la préparation de diverses élections de 2018 ; de la poursuite de la mise en œuvre du PLANUT ; de la guerre contre le terrorisme et de la lutte contre l'insécurité transfrontalières.

La Stratégie d'endettement 2018-2020, en cohérence avec le Programme Economique et Financier et le DSCE, aspire à l'amélioration de la Balance des paiements et au rétablissement de la viabilité budgétaire et extérieure, tout en contribuant aux efforts de la CEMAC destinés à reconstituer les réserves régionales. De cette Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT), est extraite la stratégie annuelle qui vise pour l'année 2018, une mobilisation effective de 71,5% de nouveaux emprunts extérieurs et 28,5% d'emprunts intérieurs dans l'objectif d'atteindre à l'horizon 2020 une composition du portefeuille global de 78% de dette extérieure et 22% de dette intérieure, partant d'une composition à fin 2017 de 73,8% de dette extérieure et 26,2% de dette intérieure.

Le document est structuré en quatre grands chapitres. Le premier chapitre traite du cadre institutionnel de gestion de l'endettement public, les objectifs, et le champ de couverture de la Stratégie. Le deuxième présente l'environnement et les perspectives macroéconomiques. Le troisième retrace l'évolution récente de la dette et évalue la mise en œuvre de la Stratégie d'endettement 2017. Le quatrième et dernier chapitre décrit la Stratégie de court terme 2018, et la Stratégie de moyen terme 2018-2020.

CHAPITRE 1

CADRE DE GESTION, OBJECTIFS ET CHAMPS DE LA DETTE POUR LA PÉRIODE 2018-2020

I.1. Cadre institutionnel de gestion de l'endettement public

La Loi Fondamentale fixe les bases de l'architecture de la dette publique au Cameroun. En son article 43, la Constitution fait du Président de la République, le dépositaire principal du processus d'engagement de l'Etat en lui conférant les pouvoirs de négociation et de ratification des accords, conventions et traités internationaux en la matière.

La Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, fixe et détermine les compétences des institutions et des administrations publiques en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique, ainsi que du contrôle des fonds publics issus des engagements de l'Etat et de ses démembrements. Cette loi confère au Parlement en son article 35, le droit d'être informé sur l'évolution de l'économie nationale, les orientations des finances publiques, le développement des grands projets d'investissement, et l'exécution à mi-parcours du budget de l'Etat. En son article 36, elle contraint la mise à disposition du Parlement, les annexes relatives aux opérations financières de l'Etat et l'état détaillé de la dette publique. L'article 13, alinéa 3, donne la prérogative au Parlement de fixer annuellement les conditions du recours à l'emprunt. Enfin, son article 43 conditionne un débat parlementaire sur les catégories de ressources et charges de l'Etat préalablement au vote de la Loi de Finances de l'année. Aussi, la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et la Lettre-Circulaire n°3105/MINFI/CNDP/CT/SP du 06 juin 2017 relative à la saisine préalable et obligatoire du CNDP, encadrent les procédures d'endettement par les établissements publics.

Après autorisation du Parlement, l'exécutif est, au travers du Président de la République, chargé d'engager financièrement l'Etat. Il exerce concrètement ces pouvoirs à lui attribués en les déléguant à certains membres du Gouvernement par décret d'habilitation. Le document de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public joint en annexe de cette stratégie, décrit également les interactions entre les différents acteurs en charge de la gestion de la dette publique.

La Chambre des Comptes est responsable, entre autres, du contrôle des comptes de l'Etat, des Etablissements Publics, des Entreprises publiques et parapubliques bénéficiaires de l'aval ou de la rétrocession de l'Etat en matière d'emprunts extérieurs.

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) créé au Cameroun, conformément au règlement CEMAC, par décret n°2008/2370/PM du 04/08/2008, a pour mission principale d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, tout en veillant à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat. La saisine du Comité est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public intérieur comme extérieur. Son avis motivé sur tout dossier de financement est un préalable à la soumission du projet de décret d'habilitation au Chef de l'Etat pour la signature de la convention de financement. Cet avis est également sollicité avant la contractualisation de tous emprunts à moyen et long termes par les entreprises publiques et parapubliques.

I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique

L'objectif général de la gestion de la dette publique est d'assurer la viabilité de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques.

Les objectifs spécifiques sont d'ordres institutionnel, stratégique et opérationnel :

Au niveau institutionnel. Poursuivre la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique ;

Au niveau stratégique. Pourvoir aux besoins de financement de l'Etat (tout en optimisant les coûts et risques) et promouvoir le développement du marché financier et monétaire domestique ;

Au niveau opérationnel. Assurer le règlement du service de la dette à bonne date et préserver la viabilité sur le long terme. A cet effet, les mesures suivantes sont retenues:

- a. Poursuivre l'opérationnalisation du CNDP. Le Comité devra être saisi pour toute requête de financement en vue d'émettre son avis motivé et obligatoire, préalablement à toute signature de convention de prêt;
- b. Veiller à l'information continue des différents acteurs de la chaîne d'endettement sur la gestion de la dette publique;
- c. Poursuivre le développement du marché domestique des titres publics;
- d. Veiller au respect des indicateurs de convergence sous-régionaux et la mise en œuvre des actions nécessaires pour l'amélioration de la notation souveraine de l'Etat;
- e. Recourir principalement aux emprunts concessionnels et, dans une moindre mesure, aux emprunts non concessionnels uniquement pour les projets porteurs de croissance et capables de générer les ressources suffisantes pour assurer le service de la dette y afférente et dans les limites des plafonds fixés ;
- f. Fixer un plafond annuel d'engagement des nouveaux emprunts et des décaissements, aussi bien pour la dette extérieure qu'intérieure, et les prêts avalisés par l'Etat;
- g. Veiller au respect des plafonds d'endettement fixés par instrument de dette défini dans la stratégie d'endettement;
- h. Assurer le suivi effectif des passifs conditionnels, et veiller à la saisine systématique et obligatoire du CNDP par les établissements publics et parapublics préalablement à la mobilisation de financement (mesure préalable du programme en cours avec le FMI) ;
- i. Mettre en place une gestion active de trésorerie;
- j. Evaluer les différents risques liés au portefeuille de la dette et recourir, en cas de besoin, aux instruments de couverture des risques inhérents aux marchés monétaire et financier;
- k. Veiller à la maturation des projets par le respect des principes universels de bonne conduite de gestion et de gestion des projets, ce qui contribuera à accroître le niveau des décaissements et de consommation des ressources d'emprunts ;
- l. Réduire de manière conséquente le stock des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDs), par la mise en œuvre de mesures fortes pour l'utilisation effective, la réallocation ou l'annulation des ressources engagées ;
- m. Renforcer les capacités des acteurs intervenants dans les domaines de la gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.

I.3. Champs de la Stratégie d'endettement public

Le champ d'application de la gestion de la dette publique au Cameroun s'étend sur la dette directe de l'Etat, les dettes avalisées ainsi que les passifs conditionnels dûment pris en charge. La dette directe de l'Etat est celle contractée auprès des créanciers intérieurs et extérieurs, soit pour son propre compte, soit pour une rétrocession à ses démembrements. La dette avalisée est celle pour laquelle l'Etat s'engage à en assurer le service en cas de défaillance du débiteur initial.

Dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette, ce champ intègre la dette extérieure de toutes les entreprises publiques et privées. Aussi, la saisine du CNDP est un préalable pour toute sollicitation de financement à moyen et long termes par les entreprises publiques et parapublics du Cameroun.

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

II-1. Environnement international

Au cours des 09 premiers mois de l'exercice 2017, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par les faits suivants :

Une économie mondiale qui reprend de la vitesse, propulsée par les pays avancés et les économies émergentes. Un consensus semble avoir été trouvé entre les différentes institutions qui se montrent optimistes quant à la reprise économique qui se raffermirait. La croissance du PIB mondial, selon le Fonds Monétaire International (FMI) devrait ainsi friser 3,5% en 2017 contre 3,4% en 2016. La projection du taux de croissance en 2018 serait de 3,6%. Mais pour cela, les dirigeants qui élaborent les politiques doivent être en mesure de minimiser les risques de revers dus principalement à la montée du protectionnisme commercial, aux tensions géopolitiques (crise nord-coréenne, nucléaire iranien, accord de libre échange, etc.), et à l'endettement croissant de la Chine.

La prudence est d'autant plus de rigueur face à des disparités observées entre les pays.

Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance s'annoncent plus pessimistes qu'initialement prévues bien que demeurant solide. Ainsi, la croissance du pays devrait stagner autour de 2,1% respectivement en 2017 et 2018.

Dans la zone euro, la croissance de 2017 oscillerait autour de 1,9% contre 1,7% initialement prévu. Ce regain, malgré la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne au titre de l'article 50 du traité de Lisbonne, est en partie expliqué par les défaites des partis anti-Europe dans plusieurs pays.

En Chine, il est observé une prévision de croissance à la hausse estimée à 6,7% en 2017, du fait du maintien de sa politique d'accompagnement budgétaire. Selon le FMI, une légère baisse est prévue pour 2018, à 6,4% de croissance. En revanche, la situation d'endettement de ce pays reste toutefois alarmante. A fin mars 2017, la dette chinoise s'élevait à 1 440 milliards de Dollars US, soit 250% de son PIB. Ce niveau d'endettement a suscité l'inquiétude des agences de notation financière qui ont prévenu que la dette croissante de la Chine pourrait provoquer un « choc économique et financier » (Fitch Ratings).

Dans les économies avancées, l'inflation reste modérée et se situe de manière générale en deçà des objectifs fixés.

En Afrique subsaharienne, un rebond de la croissance en 2017 est observé après avoir enregistré en 2016 son niveau le plus bas en 20 ans, selon la Banque Mondiale. La région montre des signes de reprise et la croissance devrait y atteindre 2,6 % en 2017, tirée par l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Angola. Cette reprise reste néanmoins faible, en raison d'un ajustement insuffisant par rapport à la baisse des prix des matières premières et à l'incertitude des politiques.

Toutefois, il est observé une légère hausse en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole, par rapport au premier semestre 2016 qui n'a malheureusement pas affecté positivement les pays producteurs de pétrole.

La dévaluation compétitive du NAIRA ayant contribué à la détérioration des termes de l'échange entre le Cameroun et le Nigéria. En effet, les produits camerounais connaissent des difficultés de pénétration du marché nigérian et, il est observé sur le marché camerounais une forte contrebande en provenance du Nigeria. Par ailleurs, il y a lieu de relever que les autorités nigérienne ont prévu un accroissement du déficit budgétaire à 2 360 milliards de Naira en 2017, soit environ 3 540 milliards de FCFA financé à plus de la moitié par la dette intérieure afin d'éponger la liquidité excédentaire et limiter les spéculations relatives au Naira.

Dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), plusieurs pays exportateurs de pétrole sont confrontés à des difficultés économiques. La croissance consolidée en 2015 s'est chiffrée à 1,8%, a connu une baisse drastique en 2016 pour se situer à -0,4% et une légère remontée en 2017 pour s'établir à 0,4%. Cette croissance devrait demeurer atone dans la sous région sur les 2 prochaines années, en dessous de la croissance globale des pays exportateurs de pétrole qui devrait passer à 3,2% en 2018 et à 3,5 % en 2019 (Banque Mondiale)

II-2. Évolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques

II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise

Malgré la stagnation de l'économie mondiale et la conjoncture difficile observée dans la sous-région CEMAC en 2016, l'économie camerounaise, bien qu'affaiblie, est demeurée résiliente avec un taux de croissance qui s'établit à 4,5% en 2016 contre 5,8% en 2015. L'évolution de l'activité est portée par le secteur tertiaire qui a contribué pour 2,3 points à la croissance du PIB réel. Les secteurs primaire et secondaire participent chacun pour 0,9 point. Au niveau de la demande, la croissance est tirée essentiellement par la demande intérieure (contribution de 4,8 points). A l'inverse, la demande extérieure nette grève la croissance de 0,4 point. Quant aux emplois, la consommation finale est la principale composante du PIB avec un poids de 82,6%. Sa contribution à la croissance est de 2,9 points.

En 2017, la croissance économique est estimée par les autorités nationales à 3,7%, soutenue par le secteur non pétrolier, dont la croissance serait de 4,7%. Le fléchissement de la croissance globale par rapport à 2016 serait principalement dû au secteur des hydrocarbures dont la contribution à la croissance passerait de -3,7 points en 2016 à -7,2 points en 2017.

Le pays a conclu avec le FMI le 26 juin 2017, un Programme Economique et Financier, appuyé par une Facilité Elargie de Crédit de 483 millions de DTS, soit près de 400 milliards de FCFA pour le triennat 2017-2020. Cette facilité est destinée à aider le pays à faire face aux

conséquences néfastes de la chute drastique des cours mondiaux du pétrole sur les économies de la CEMAC. En effet, le programme vise à consolider la gestion des finances publiques d'une part, et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé d'autre part. De façon générale, le niveau moyen des cours du pétrole au premier semestre 2017 est d'environ 52 dollars US, supérieur aux 40 dollars retenus dans la Loi de Finances 2017. Le coût le plus bas observé depuis le début de l'année était de 41 USD /baril en juin 2017.

Les Accords de Partenariat Economique (APE) sont entrés dans leur deuxième année de mise en œuvre le 4 août 2017, avec l'entrée en lice des produits dits du deuxième groupe et le relèvement du taux de réduction des droits de douane de 25% à 50%. En outre, des perturbations d'activités sont enregistrées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la lutte contre la secte BOKO HARAM qui se poursuit dans la région de l'extrême Nord.

En ce qui concerne l'inflation, elle a fléchi en 2016 pour s'établir à 0,9% contre 2,7% en 2015. Ce fléchissement est induit par la baisse des prix dans certains postes de consommation, notamment : «communications» (-2,2%), «transports» (-0,7%) et «santé» (-0,3%). Au premier semestre 2017, l'inflation est de 0,5% contre 1,3% au premier semestre 2016, du fait du recul des prix du poste «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0,6%). A fin mars 2017, elle se maintenait à un faible niveau de 0,4%, et devrait rester en dessous du critère de convergence CEMAC qui est de 3%.

S'agissant du commerce extérieur, le déficit de la Balance commerciale s'est réduit de 39 milliards de FCFA en 2016, pour se situer à 1 135,9 milliards de FCFA. Hors pétrole, la réduction du déficit est de 162,9 milliards de FCFA. L'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun avec 39,2% des échanges en valeur. Elle est suivie par l'Asie Orientale (18,5%), l'Asie du Sud-Est (13%), l'Afrique de l'Ouest (11,8%), l'Amérique du Nord (4%) et les autres pays de la CEMAC (3,3%).

En matière de politique monétaire, le 22 mars 2017, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a infléchi sa politique en relevant le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) de 50 points de base pour le porter à 2,95%. Le dit Comité a maintenu inchangés les autres principaux taux d'intervention sur le marché monétaire. Le 11 juillet 2017, il a décidé de réduire de 10% à 7% le taux de pénalité aux banques et aux Trésors publics tout en maintenant inchangé les autres taux.

A fin décembre 2016, la situation monétaire s'équilibre en ressources et emplois à 4 794,3 milliards de FCFA, en hausse de 7,9% par rapport à 2015. L'évolution de la situation monétaire se caractérise par : (i) une baisse des avoirs extérieurs nets ; (ii) une hausse du crédit intérieur ; (iii) un accroissement de la masse monétaire. A fin juin 2017, la situation monétaire s'équilibre à 4 821,4 milliards de FCFA, en progression de 5,7% par rapport au 30 juin 2016.

Les recettes budgétaires internes, constituées des recettes pétrolières et non-pétrolières à fin juin 2017, se chiffrent à 1 473,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 83,1 milliards de FCFA en glissement annuel. Les rubriques de ces recettes évoluent comme suit :

- Les recettes pétrolières qui se chiffrent à 195,5 milliards de FCFA connaissent une hausse de 77,1 milliards de FCFA due à l'augmentation du prix du baril de pétrole ;

- Les recettes non pétrolières s'élèvent à 1 278,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 0,5% en glissement annuel et un taux d'exécution de 47,6%. Elles sont constituées (i) des impôts et taxes intérieurs pour 884,5 milliards de FCFA ; (ii) des recettes douanières à hauteur de 336,2 milliards de FCFA ; et (iii) des recettes non fiscales chiffrées à 57,7 milliards de FCFA.

Les emprunts et dons mobilisés au 30 juin 2017 sont de 437,5 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 35,6%.

Pour ce qui est des finances publiques, dans la Loi de Finances 2017, il était prévu des ressources budgétaires de 4 373,8 mil-

liards de FCFA, dont 3 143,3 milliards de FCFA de recettes internes et 1 230,5 milliards de FCFA d'emprunts et dons. Les ressources extérieures mobilisées au 30 juin 2017 sont de (1 911,4 milliards de FCFA), soit un taux de réalisation de 43,7%.

S'agissant des dépenses, la Loi de Finances 2017 les a prévu à 4 373,8 milliards de FCFA, réparties en **(i)** 2 059,3 milliards de FCFA de dépenses courantes hors intérêts ; **(ii)** 1 587 milliards de FCFA de dépenses d'investissement public et **(iii)** 727,5 milliards de FCFA au titre du service de la dette publique. Au 30 juin 2017, ces dépenses se chiffrent à 1 706 milliards de FCFA, en baisse de 9,3% en glissement annuel. Le taux de réalisation de ces dépenses est de 39%.

Quant aux dépenses d'investissement sur ressources propres, dont la dotation dans le budget 2017 est de 927 milliards de FCFA, il y a lieu de relever que, la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'exécution du budget d'investissement public (BIP) a permis d'observer des progrès réalisés dans son exécution quantitative et qualitative. Ainsi, le Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'investissement Public, au cours de sa première session de l'exercice 2017 relève :

- un taux d'engagement au 30 juin 2017 qui se situe à 69,86%, contre 47,02% au 30 juin 2015, soit une progression à la hausse de 22,84 points ;
- un taux de liquidation au 30 juin 2017 porté à 66,90%, contre 38,47% au 30 juin 2015, soit un gain de 28,43 points ;
- un taux d'exécution physique au 30 juin 2017 qui se situe à 52,83%, contre 39,53% au 30 juin 2015, soit une hausse de 13,20 points.

Par rapport à l'exercice 2016, la situation observée indique une forte progression de plus de 10 points de la situation financière de l'exécution du BIP et une légère contraction de l'ordre de 2 points de la situation de l'exécution physique. Il est également observé une contraction de la situation de lancement des Appels d'Offres de 2 points.

Se référant aux dépenses liées au service de la dette publique inscrites dans le budget 2017 à hauteur de 727,5 milliards de

FCFA, au 30 juin 2017, les paiements effectifs s'élèvent à 165,4 milliards de FCFA répartis en 88,9 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 76,5 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Le taux d'exécution du service de la dette publique est de 22,7%.

II. 2.2. Perspectives macroéconomiques 2018-2020

L'activité économique nationale devrait connaître une accélération de sa croissance sur la période 2018-2020, avec l'impact attendu provenant des projets structurants. La croissance du PIB réel est projetée à 4,2% en 2018 et, en moyenne à 5% sur la période 2019-2020.

Dans le secteur primaire, la croissance devrait décélérer, passant de 6,2% en 2017 à 4,9% en 2018, du fait de la baisse d'activité dans l'agriculture. En particulier, la croissance de l'agriculture vivrière passerait de 7,5% en 2017 à 5,7% en 2018. Dans l'agriculture industrielle d'exportation, la croissance serait de 7,8% en 2017 et baissera à 4,6% en 2018. Sur la période 2019-2020, la croissance du secteur restera stable autour d'une moyenne annuelle de 4,9%.

Dans le secteur secondaire, la croissance s'accélérait sur la période, passant de 0,7% en 2017 à 4,4% en 2018, tirée principalement par les industries extractives. Sur la période 2019-2020, le secteur croîtrait en moyenne de 4,6% par an.

Le secteur tertiaire connaîtrait une croissance en dents de scie. D'un taux de 5,4% en 2017, la croissance se situerait à 5% en 2018, du fait d'un recul des activités dans l'administration publique. La croissance devrait s'accélérer en 2019 pour se situer à 5,3%, puis décélérer de 0,5 point en 2020.

Du côté des emplois, la consommation privée resterait le levier de la croissance sur la période 2018-2020. Elle représenterait en moyenne 76% du PIB.

S'agissant des recettes et dépenses budgétaires, sur la période 2018-2020, les recettes non pétrolières devraient se stabiliser autour de 12% du PIB. Les dépenses en capital représenteraient 5,9% du PIB en

moyenne, soit 5,9% du PIB en 2018, près de 6% en 2019, et 5,7% en 2020. Le solde pri-

maire hors dons qui en découlera serait maîtrisé autour de 2% du PIB.

II. 3. Notation souveraine

L'année 2017 se caractérise par un cycle négatif de baisse des notations souveraines. Selon l'agence Fitch Rating, cette année, une vingtaine de pays verront leur notation se dégrader. Cela s'explique par un volume accru de la dette souveraine mondiale, qui a atteint en 2017, son plus haut niveau depuis 10 ans.

Toutefois, malgré la conjoncture économique en récession dans la sous-région CEMAC, le Cameroun n'a pas été victime de ce cycle noir. Depuis l'attribution en août 2016 de la note de B2 stable au Cameroun, l'agence Moody's a maintenu sa notation en septembre 2017. Par ailleurs, Standards & Poor's (S&P) et Fitch Rating ont également renouvelé leur notation, respectivement de B/B et B stable.

Ce maintien s'explique entre autres par la résilience de l'économie Camerounaise due à la diversification de ses recettes d'ex-

portations, contrairement aux autres pays de la sous-région CEMAC, qui malgré leurs efforts ont toujours les recettes pétrolières comme pilier de leurs économies. D'où les prévisions négatives des agences de notations souveraines.

S'agissant du climat des affaires, en 2016, le Cameroun se plaçait en 166^{ème} position sur 190 pays. Néanmoins, le Cameroun s'est investi entre temps dans le développement de son secteur privé à travers :

(i) L'organisation du premier forum de la diaspora intervenu à Yaoundé au mois de juin 2017 pour promouvoir les investissements directs étrangers ;

(ii) L'amélioration de son cadre fiscal ;

(iii) La signature d'une Facilité Elargie de Crédit avec le FMI, dont l'un des objectifs est la discipline budgétaire et le fondement d'une base solide pour le développement du secteur privé (investissements productifs).

INSTITUTIONS	NOTE 2016	NOTE 2017
Agence Moody's	B2	B2 (stable)
Standard & Poor's	B/B	B/B
Fitch Ratings	B/B	B/B
Doing BUSINESS	166 ^{ème} / 190	163 ^{ème} / 190

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE -ÉVALUA- TION DE LA STRATÉGIE 2017

III.1. Evolution récente de la dette

III.1.1. Encours de la dette publique 2015 - 2017

L'encours de la dette publique et à garantie publique au 31 décembre 2015 était de 4 844 milliards de FCFA, soit 26,5% du PIB. Il était composé de 72,1% de dette extérieure (3 492 milliards de FCFA, soit 19,1% du PIB), de 26,3% de dette intérieure (1 272 milliards de FCFA, soit 7,0% du PIB) et de 1,7% de dette avalisée (80 milliards de FCFA, soit 0,4% du PIB).

Au 31 décembre 2016, cet encours est évalué à 5 331 milliards de FCFA (27,9% du PIB), soit une augmentation de 10,1% en glissement annuel. Celle-ci s'explique par les tirages effectués dans le cadre de la réalisation de nombreux projets d'infrastructures (eau, route, énergie et télécommunication). Ledit encours est réparti en 74,3% de dette extérieure (3 961 milliards de FCFA, soit 20,7% du PIB), 24,5% de dette intérieure (1 304 milliards de FCFA, soit 5,6% du PIB) et 1,2% de dette garantie par l'Etat (66 milliards de FCFA, soit 0,3% du PIB).

L'estimation de cet encours au 31 août 2017 est de 5 363 milliards de FCFA (27,0% du PIB). Il se constitue à 75% de dette extérieure (4 022 milliards de FCFA, soit 20,2% du PIB), à 23,9% de dette intérieure (1 272 milliards de FCFA, soit 6,5% du PIB) et à 1,1% de dette avalisée (57 milliards de FCFA, soit 0,3% du PIB).

A fin 2017, la projection de l'encours, hors remboursement des crédits TVAs s'établirait à 6 696 milliards de FCFA (33,0% du PIB), soit une augmentation de 27,2% par rapport à fin 2016. La composition de la dette publique serait alors de 74,1% de dette extérieure, de 25,6% de dette intérieure et de 0,8% de dette avalisée.

Le tableau 1 ci-après récapitule l'évolution et la composition du portefeuille de la dette publique par catégorie de dette :

Tableau 1: Évolution de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA)

ANNEES	2015	2016	Août. 2017*	Déc. 2017*
Stock dette extérieure**	3 492	3 961	4 022	4 962
Multilatérale	1 032	1 147	1 224	1 762
Appuis budgétaires (FMI-BM-BAD)			98	461
Bilatérale	1 704	1 981	1 982	2 505
Appui budgétaire (AFD)				66
Commerciale	756	833	816	695
dont Emprunt Obligataire des non-résidents	30	46	46	58
Stock dette intérieure	1 272	1 304	1 284	1 683
Titres publics	433	370	337	417
Emprunt BEAC (Avances Statutaires)	138	231	281	580
Dette structurée	588	513	495	548
Dette non structurée (non conventionnelle)	113	190	171	138
Dette avalisée par l'Etat	80	66	57	51
Stock total	4 844	5 331	5 363	6 696

Source : CAA. *Estimation** Dans ce tableau, la dette intérieure ne prend pas en compte le remboursement des crédits TVA)

III.1.2. Service de la dette publique 2015 – 2017

De 2015 à 2017, le service effectif de la dette publique représenterait 1 423,3 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 474,4 milliards de FCFA.

Ce service effectif global se décompo-

serait en remboursement du principal pour un montant de 1 060,9 milliards de FCFA et en paiement des intérêts pour 362,4 milliards de FCFA.

L'évolution et la répartition du service de la dette publique sont présentées dans le tableau 2 ci-après:

Tableau 2 : Service de la dette publique (en milliards de FCFA)

ANNEES	2015	2016	jan -août_17	Déc 2017*
1-Dette publique extérieure				
Service effectif	134	159	121	244
Intérêts	52	104	65	160
Principal	82	55	56	84
2-Dette publique intérieure				
Service effectif	289	298	106	300
Intérêts	17	14	7	14
Principal	27	284	99	285
3-Dette publique totale (1) +(2)				
Service effectif	423	457	227	544
Intérêts	69	119	72	175
Principal	354	338	154	369

Source: CAA

*Estimation

En 2017, le service de la dette réglé au 31 août s'élève à 227 milliards de FCFA, dont 68,1% pour le remboursement du principal et 31,9% pour le paiement des intérêts.

III.1.3. Décaissements 2015 – 2017

L'estimation des tirages effectifs sur la période 2015-2017 est de 3 700 milliards de FCFA, dont 70,1% de ces tirages effectués auprès des bailleurs de fonds extérieurs contre 29,9% auprès des banques locales.

III.1.3.1. Décaissements extérieurs

Sur la période revue, les décaissements effectifs extérieurs seraient de 2 588 milliards de FCFA, dont 1 112 milliards de FCFA en 2017 y compris les appuis budgétaires de 526 milliards de FCFA.

Pour l'année 2017, lesdits décaissements s'effectueraient à 63,2% auprès des bailleurs de fonds multilatéraux, 32,2% auprès des bilatéraux et 4,6% auprès des commerciaux.

Le tableau ci-après représente l'évolution et la répartition de ces tirages.

Tableau 3 : Décaissements de la dette extérieure 2015-2017 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2015	2016	jan-août_17	Déc 2017*	Total 2015-2017
Multilatéraux	119	140	215	718	977
Dont FEC FMI	-	-	98	183	183
Dont appui budgétaire autres bailleurs	-	-	-	278	278
Bilatéraux	311	281	184	345	937
Dont appui budgétaire France	-	-	-	66	66
Commerciaux	540	85	25	49	674
Total	970	506	424	1 112	2 588
Dont appui budgétaire	-	-	98	526	526

Source : CAA/CNDP *Estimation au 31 août 2017

Le montant des tirages en 2015 est justifié par l'émission de l'Eurobond de 750 millions de dollars US, soit 450,3 milliards de FCFA.

A fin août 2017, les décaissements des prêts projets (hors appuis budgétaires) représentent 55,8% des allocations budgétaires de 585 milliards de FCFA prévues dans la Loi de Finances.

III.1.3.2. Décaissements intérieurs

Les décaissements effectués auprès des créanciers résidents entre 2015 et 2017 sont estimés à 1 107 milliards de FCFA, dont 418 milliards de FCFA en 2017.

Ces décaissements proviendraient de l'émission des BTA pour la gestion de la trésorerie (41,7%), de l'émission des Obligations du Trésor de 05 ans de maturité (25,3%), d'emprunts bancaires destinés au remboursement de la dette commerciale SONARA (13,6%), d'emprunts bancaires pour le financement du PLANUT (12,2%), d'emprunts bancaires pour le financement de la CAN 2019 (4,4%) et d'autres dettes structurées (2,8%). L'évolution et la répartition des tirages intérieurs sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Décaissements de la dette intérieure 2015- 2017 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2015	2016	jan-août_17	Déc 2017*	Total (2015-2017)**
BTA	125	189	99	148	462
OT		150		130	280
PLANUT	40	35	10	60	135
CAN			49	49	49
Autres dettes structurées			14	31	31
Syndic BGFI (SONARA)	150				150
Total	315	374	172	418	1 107

Source: CNDP

*estimation au 31 août 2017

À fin 2017, les décaissements intérieurs s'élèvent à 172 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 30,7 % par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2017. A fin décembre 2017, ce taux pourrait atteindre 74,7% en cas de recours à un emprunt obligataire de 130 milliards de FCFA.

Les appuis budgétaires sous forme de prêts attendus au cours de l'année 2017 s'élèveraient à 525,77 milliards de FCFA, dont 183,2 milliards de FCFA du FMI, 110 milliards de FCFA de la Banque mondiale, 167 milliards de FCFA de la BAD et 65,6 milliards de FCFA de la France.

III-1.4. Nouveaux emprunts contractés sur la période 2015 – 2017

Sur la période revue, les nouveaux engagements sont évalués à 5 328 milliards de FCFA, dont 81,5% auprès des bailleurs de fonds non-résidents et 18,5% auprès des résidents.

III-1.4.1. Nouveaux emprunts extérieurs

Les nouveaux engagements extérieurs (hors appuis budgétaires) effectués par le Gouvernement entre 2015 et 2017 seraient de 4 341 milliards de FCFA, dont environ 1 402 milliards de FCFA sur la période allant de janvier à août 2017, soit 82,5% du plafond d'engagement annuel révisé à 1 700 milliards de FCFA.

Le tableau ci-après répartit ces engagements par catégorie de bailleurs de fonds et type de concessionnalité :

Tableau 5 : Engagements pluriannuels de 2015 à 2017 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	jan-août_17	2017*	Total
Multilatéraux	198	387	628	750	1 335
Multilatéraux concessionnels	125	113	389	486	611
Multilatéraux non concessionnels	73	275	239	264	724
Bilatéraux	767	167	588	733	1 667
Bilatéraux concessionnels	443	40	31	129	612
Bilatéraux non concessionnels	325	127	556	603	1 055
Commerciaux	662	460	186	217	1 339
Total	1 627	1 014	1 402	1 700	4 341

Source: CNDP

*estimation au 31 août 2017

Au 31 août 2017, près de 44,8% des engagements pris ont été effectués auprès des partenaires multilatéraux, 41,9% auprès

des partenaires bilatéraux et 13,3% auprès des commerciaux. Le tableau ci-après présente les créanciers et les projets bénéficiaires de ces engagements.

Tableau 6: Engagements extérieurs signés en 2017 en millions de FCFA (à fin août 2017)

N°	Bailleur	Nom du projet	Date de signature	Devise	Montant en milliards de FCFA	Niveau de concessionnalité
1	GIEK & Export Kreditt Norway	Projet de construction des stations d'alimentation en eau potable des villes de Meyomessala, Nkongsamba, Loum et Melong	13/01/2017	EUR	37,7	Non concessionnel
2	EXIM BANK INDE	Projet de construction des lignes monothermes 225 KV entre Nkongsamba-Bafoussam et Ydé-Abong Mbang ainsi que les ouvrages connexes	02/02/2017	USD	57	Non concessionnel
3	EXIMBANK CHINA	Projet de construction des lignes d'évacuation du Barrage hydroélectrique de Memve'e	28/02/2017	USD	88	Non concessionnel
4	INTESA SANPAOLO	Projet de construction de 10 000 logements à Yaoundé et ses environs par PIZZAROTTI	01/03/2017	EUR	14,1	Non concessionnel
5	INTESA SANPAOLO	Projet de construction de 10 000 logements à Yaoundé et ses environs par PIZZAROTTI	01/03/2017	EUR	101	Non concessionnel
6	BID	Projet d'appui à la santé maternelle néonatale et infantile au Cameroun	07/03/2017	ISD	3	Concessionnel
7	BID	Projet d'appui à la santé maternelle néonatale et infantile au Cameroun	07/03/2017	USD	7,4	Concessionnel
8	BID	Projet d'appui à la santé maternelle néonatale et infantile au Cameroun	07/03/2017	USD	6,7	Concessionnel
9	BID	Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 8 régions	21/02/2017	USD	16,3	Non concessionnel
10	BID	Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 8 régions	21/02/2017	USD	2,5	Non concessionnel
11	EXIMBANK CHINA	Projet de construction du Port en Eau Profonde de Kribi, phase 2	05/04/2017	USD	322,3	Non concessionnel
12	EXIMBANK CHINA	Projet de construction du Port en Eau Profonde de Kribi, phase 2	05/04/2017	CNY	89,2	Non concessionnel
13	BIRD	Projet de Développement du Secteur des Transports (PDST)	20/04/2017	EUR	113,1	Concessionnel
14	BID	Projet de Développement Rural Intégré (PDRI) Chari Logone Phase II	17/05/2017	USD	14,8	Non concessionnel
15	BID	Projet de Développement Rural Intégré (PDRI) Chari Logone Phase II	17/05/2017	ISD	3,0	Non concessionnel
16	BID	Projet de Développement de la Commercialisation de bétails et des Infrastructures d'Elevage	17/05/2017	USD	2,8	Non concessionnel
17	BID	Projet de Développement de la Commercialisation de bétails et des Infrastructures d'Elevage	17/05/2017	USD	19,2	Non concessionnel
18	BID	Projet de Développement de la Commercialisation de bétails et des Infrastructures d'Elevage	17/05/2017	USD	2,9	Concessionnel
19	JICA	Projet de Développement du Corridor International Yaoundé-Brazzaville phase II (Mintom-Lele)	30/05/2017	YEN	31,2	Concessionnel
20	IDA	Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL)	07/06/2017	DTS	58,1	Concessionnel
21	BIRD	Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport et Réforme (Projet SONATREL)	07/06/2017	EUR	190,9	Concessionnel
22	BAD	Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase II: Réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou, Aménagement des routes Grand Zambi-Kribi et Maroua-Bogo-Pouss	08/06/2017	EUR	177,2	Non concessionnel
23	FAD	Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase II: Réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou, Aménagement des routes Grand Zambi-Kribi et Maroua-Bogo-Pouss	08/06/2017	UC	10	Concessionnel
24	DEUTSCHE BANK Espagne	Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Yaoundé	05/07/2017	EUR	8,7	Non concessionnel
25	DEUTSCHE BANK Espagne	Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Yaoundé	05/07/2017	EUR	11,7	Non concessionnel
26	DEUTSCHE BANK Espagne	Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Yaoundé	05/07/2017	EUR	9,8	Non concessionnel
27	RAFFEISEN Bank International	Projet de gestion des déchets hospitaliers dangereux (phase I - 25 districts de santé)	27/08/2017	EUR	3,3	Concessionnel
TOTAL					1 401,90	
dont Concessionnel					420,40	Concessionnel
Non concessionnel					981,5	Non concessionnel

Source: CNDP

*estimation au 31 août 2017

III-1.4.2. Nouveaux emprunts intérieurs

De 2015 à 2017, les nouveaux engagements intérieurs contractés par le Gouvernement seraient de 987 milliards de

FCFA, dont environ 298 milliards de FCFA au cours de l'année 2017.

Ces engagements sont répartis ainsi qu'il suit :

Tableau 7 : Engagements intérieurs pluriannuels de 2015 à 2017 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2015	2016	jan août_17	Déc 2017*	Total (2015-2017)**
BTA	125	189	99	148	462
OT	-	150	-	130	280
PLANUT	40	35	-	-	75
CAN	-	-	-	-	-
Autres dettes structurées	-	-	20	20	20
Syndic BGFI (SONARA)	150	-	-	-	150
Total	315	374	119	298	987

Source: CNDP

III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements

Au 31 août 2017, les SEND's sont évalués à 4 924 milliards de FCFA, dont 95,34% issus des financements extérieurs et 4,66% des financements intérieurs.

III.1.5.1. Soldes Engagés Non Décaissés sur financements extérieurs et profil de décaissements

L'estimation au 31 août 2017 des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) sur prêts extérieurs est de 4 695 milliards de FCFA, dont 43,7% représentant 2 052 milliards de FCFA issus de la coopération multilatérale et 56,3%, correspondant à 2 644 milliards de FCFA provenant des coopérations bilatérale et commerciale.

Pour les quatre derniers mois de l'année 2017, il est prévu des tirages effectifs à hauteur de 259 milliards de FCFA à l'effet d'atteindre l'objectif fixé par la Loi de Finances 2017 de 585 milliards de FCFA sur un potentiel de décaissement de 800 milliards de FCFA découlant des conventions de prêts déjà signées. Ces tirages n'intègrent pas la FEC du FMI et les appuis budgétaires attendus des autres bailleurs de fonds.

Pour l'année 2018, les prévisions budgétaires sont de 571 milliards de FCFA sur un potentiel de décaissement de 1 224 milliards de FCFA découlant des conventions de prêts déjà signées.

La projection des décaissements des SEND's à l'horizon 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Profil indicatif des décaissements découlant des conventions signées jusqu'au 31 août 2017 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	SEND's au 31 août 2017	Sept à déc. 2017	Projection des décaissements				
			2018	2019	2020	2021	2022
1-Multilatéraux	2 052	140	335	473	421	379	304
2-Bilatéraux	1 972	95	517	486	462	334	77
3-Commerciaux	672	24	274	200	80	62	32
3-Total des décaissements annuels	4 696	259	1126	1159	963	775	413
4-Décaissements cumulés en % du total	100%	6%	24%	25%	21%	17%	9%

Source : CAA

*Estimation base 31 août 2017

III.1.5.2. Soldes Engagés Non Décaissés sur financements intérieurs et profil de décaissements

A fin août 2017, les Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) sur prêts intérieurs sont estimés à 229 milliards de FCFA, dont 97,4% pour le financement du PLANUT. Projeté à fin 2017, ce montant serait de 173

milliards de FCFA, et sera complètement décaissé d'ici la fin de l'année 2018, suivant le respect du calendrier d'exécution des projets du PLANUT.

Les prévisions de tirages sur les SEND's existants pour les quatre derniers mois de l'année 2017 s'élèvent à 57 milliards de FCFA tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 9: Profil indicatif des décaissements relatifs aux conventions de dette intérieure signées jusqu'au 31 août 2017 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	SEND's au 31 août 2017	Projection des décaissements	
		Sept à déc. 2017	2018
PLANUT	223	50	173
ECOBANK	-		
BGFI	73	10	63
Banque Atlantique Cameroun	150	40	110
CAN			-
BGFI Stade Japoma	-	-	-
UBA Stade Olembé	-	-	-
Autres dettes structurées	7	7	-
Total	230	57	173

Source: CNDP

III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation en 2017

La stratégie d'endettement 2017 a été élaborée en droite ligne avec la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme 2017 – 2019 avec pour objectif de couvrir le besoin de financement de l'Etat à moindre coûts et risques, sans toutefois mettre en péril la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques, et de promouvoir le développement des marchés financiers domestiques.

A l'horizon 2019, la SEMT 2017-2019 visait une composition optimale du portefeuille de 75% de dette extérieure et de 25% de dette intérieure.

Considérant le montant des recettes

budgétaires internes à mobiliser en 2017, estimé à environ 3 143 milliards de FCFA et celui des dépenses budgétaires évalué à près de 3 834 milliards, il se dégage un solde budgétaire primaire déficitaire de 691 milliards de FCFA. L'amortissement de la dette y compris l'apurement des arriérés étant de 539 milliards de FCFA, le besoin de financement de l'Etat pour l'année 2017 était de 1 231 milliards de FCFA à couvrir à hauteur de 85,5 milliards de FCFA par les dons, laissant apparaître un besoin d'endettement de 1 145 milliards de FCFA. Le tableau ci-après présente la détermination de ce besoin.

Tableau 10 : Détermination du besoin d'endettement de l'Etat en 2017 (en milliards de FCFA)

Rubriques	2017	
	Montant	En % PIB
Recettes budgétaires internes	3 142,6	16,1%
Dépenses budgétaires	3 833,8	19,7%
Solde budgétaire base engagement (déficit-)	-691,2	-3,5%
Amortissement de la dette	419,3	2,2%
Apurement des arriérés (y/c. remboursement des crédits de TVA)	120,0	0,6%
Besoin de financement brut de l'Etat	1 230,5	6,3%
Dons	85,5	0,4%
Utilisation des réserves budgétaires		0,0%
Besoin d'endettement brut	1 145,0	5,9%

Source: CNDP

La stratégie d'endettement 2017 avait pour objectif de couvrir ce besoin d'endettement à hauteur de 51,1% des décaissements sur les ressources extérieures, soit 585 milliards de FCFA, contre 48,9% sur ressources intérieures, soit 560 milliards de FCFA.

Le tableau ci-après présente la répartition des décaissements sur emprunts extérieurs par type d'instrument tel que définie dans la stratégie 2017.

Tableau 11 : Répartition des nouveaux décaissements extérieurs 2017 par instrument de dette

Instruments de dette			Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (milliards de FCFA)
Dollar américain	USD_1		Fixe	40	10	9,34%	54,6
Dollar américain	USD_2		Fixe	30	7	8,21%	48,0
Dollar américain	USD_3		Fixe	20	10	49,35%	288,7
Euro	EUR_4		Fixe	25	5	13,14%	76,8
Dollar américain	USD_5		variable	15	5	12,08%	70,7
Euro	EUR_6		Variable	12	3	7,81%	45,7
Euro	EUR_12		variable	4	0,5	0,08%	0,5
Total						100,00%	585,0

Source: CNDP

En termes d'exécution au 31 août 2017, les tirages effectifs sur emprunts extérieurs s'élèvent à 424,5 milliards de FCFA, dont 97,6 milliards de FCFA provenant de la FEC du FMI. Hors facilité, le taux d'exécution est de 55,8%.

En ce qui concerne la dette intérieure hors avances statutaires, le tableau ci-dessous décrit la répartition des instruments de mobilisation des ressources intérieures en 2017.

Tableau 12: Répartition des nouveaux décaissements intérieurs 2017 par instrument de dette

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)
BTA	Fixe	1	0	17,9%	100
OTA/OT	Fixe	02-07	01-03	35,7%	200
Emprunt bancaire	Fixe	10	3	46,4%	260
Total				100%	560

Source: CNDP

Sur le plan domestique, un montant de 171,6 milliards de FCFA a été décaissé au 31 août 2017, correspondant à un taux de décaissement de 30,6% par rapport aux prévisions de décaissements intérieurs inscrit dans la Loi de Finances. Ce taux est projeté à 74,7% à fin 2017 avec la prise en compte de l'émission d'un emprunt obligataire de 130 milliards de FCFA, ainsi que la mobilisation de 50 milliards de FCFA dans le cadre du financement du PLANUT, dont 40 milliards de FCFA en provenance de la Banque Atlantique.

S'agissant des nouveaux engagements, la stratégie 2017 avait fixé initialement un plafond de 1 300 milliards de FCFA, dont 1 000 milliards de FCFA sur les emprunts extérieurs et 300 milliards de FCFA sur les emprunts intérieurs. S'agissant du plafond sur les garanties, il était fixé à 40 milliards de FCFA.

Par décret du Chef de l'Etat du 17 mai 2017, le plafond d'endettement extérieur a

été revu à 1 700 milliards de FCFA, dont une hausse de 700 milliards de FCFA sur l'enveloppe des prêts non concessionnels. Ainsi, la nouvelle répartition du plafond d'endettement extérieur 2017 par type de concessionnalité est de 1 200 milliards de FCFA pour les emprunts non concessionnels et 500 milliards de FCFA pour les emprunts concessionnels.

En termes d'exécution au 31 août 2017, l'Etat a signé un montant de 1 402 milliards de FCFA de nouveaux financements extérieurs, correspondant à 82,5% du plafond d'endettement autorisé. S'agissant des nouveaux engagements intérieurs au 31 août 2017, un montant cumulé de 20,4 milliards de FCFA a été contractualisé dans le cadre de l'opération de la cession de créances d'ENEO sur l'Etat relatives aux factures de consommation d'électricité.

III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2017

Le portefeuille de la dette publique projeté au 31 décembre 2017, fait ressortir un encours de la dette publique de 6 645 milliards de FCFA (32,7% du PIB), composé de 73,8% de dette libellée en devises, évalué à 4 904 milliards de FCFA (24,2% du PIB), et de 26,2% de dette libellée en FCFA, correspon-

dant à 1 741 milliards de FCFA (8,6% du PIB). Dans cette analyse, l'intégralité de la dette libellée en FCFA est considérée comme la dette intérieure.

Les principales caractéristiques des coûts et risques dudit portefeuille sont illustrées dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette existante à fin 2017

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale		4 904	1 741	6 645
Dette nominale (% du PIB)		24,2	8,6	32,7
Valeur actualisée (% du PIB)		18,6	11,8	30,4
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,5	0,3	0,8
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,0	3,2	2,3
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	10,1	5,0	8,8
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	4,7	36,1	12,9
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	1,1	3,1	4,2
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	9,7	4,8	8,4
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	13,1	42,7	20,9
	Dettes à taux d'intérêt fixe (% du total)	90,4	92,8	91,0
Risque de change	Dettes en devises (% du total)			73,8
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC qui est la Banque centrale)			
				12,2

Source : CAA/CNDP *le tableau ci-dessus prend en compte la dette non structurée pour laquelle le taux d'intérêt est nul

Il ressort principalement de ce tableau qu'au 31 décembre 2017 :

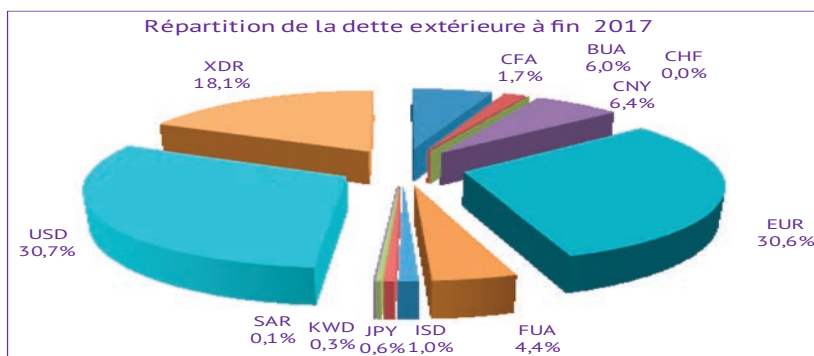
- Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille correspondant au coût de la dette est estimé à 2,3%, dont 2,0% pour la dette extérieure et 3,2% pour la dette intérieure ;
- Il faudrait en moyenne 8,4 ans pour rembourser/refinancer la totalité de la dette publique du fait de la longue maturité des prêts extérieurs (10,1 ans en moyenne) et de la courte maturité de la dette intérieure (4,3 ans en moyenne). La dette à refinancer au cours de l'année 2018 est estimée à 12,5% du portefeuille (4,6% du PIB), dont 4,8% de dette extérieure et 30,9% de dette intérieure (y compris le remboursement des crédits TVA et des restes à payer pour un montant global de 317 milliards de FCFA) ;
- Près de 9,0% du portefeuille est assujéti aux variations des taux, dont 9,6% pour la dette extérieure et 7,2% pour la dette inté-

rieure. La dette dont les termes sont à refixer en 2018 représente 20,9% du portefeuille total, dont 13,1% de dette extérieure et 42,7% de dette intérieure. Aussi, faudrait-il en moyenne 8,4 ans pour refixer les termes de l'ensemble du portefeuille de la dette publique, dont 9,7 ans pour la dette extérieure et 4,8 ans pour la dette intérieure ;

- Environ 73,8% du portefeuille de la dette est libellé en devises autres que le FCFA. Près de 31% dudit portefeuille est libellé en Euro, traduisant ainsi qu'environ 44% du portefeuille de la dette est effectivement exposé au risque de change du fait de la parité fixe entre le FCFA et l'euro ;

Le portefeuille de la dette extérieure est composé, entre autres, de 31% de prêts libellés en Euro, 31% de prêts libellés en USD, de 18,1% de prêts en DTS, tel qu'indiqué sur le graphique ci-après

Graphique 1 : Répartition de l'encours de la dette extérieure par devise projetée au 31/12/2017

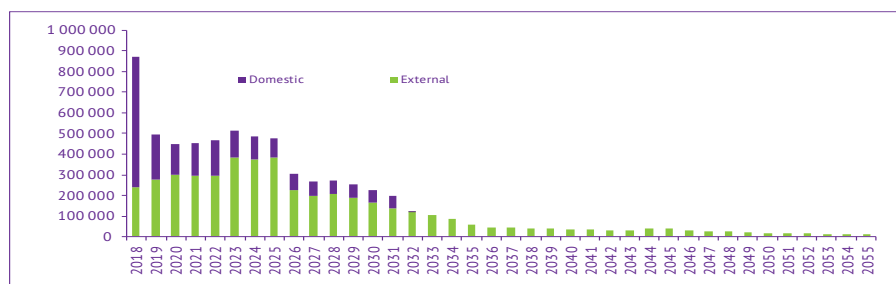


Source : CAA/CNDP

L'encours de la dette publique existante sera totalement remboursé/renouvelé au delà de l'année 2055 pour la dette extérieure et l'année 2032 pour la dette intérieure. Le principal à rembourser en 2018 s'élève à 860 milliards

de FCFA y compris les restes à payer de 200 milliards de FCFA et les Crédits TVA de 117 milliards de FCFA comme indiqué sur le graphique ci-après.

Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique (en millions de FCFA)



Source : CAA/CNDP

CHAPITRE 04

STRATÉGIE D'ENDETTE- MENT À MOYEN TERME 2018- 2020 ET STRATÉGIE D'ENDETTE- MENT 2018

La stratégie d'endettement à moyen terme 2018-2020 vise à atteindre une composition du portefeuille de la dette publique de 78% de dette extérieure et 22% de dette intérieure, contre une composition de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure visée dans la stratégie précédente. Cette évolution est justifiée par la prise en compte dans les nouveaux emprunts extérieurs, des appuis budgétaires des partenaires au développement, à décaisser sur quatre ans, ainsi que de l'augmentation du plafond d'endettement extérieur de l'année 2017 de 1 000 à 1 700 milliards de FCFA.

IV-1. Besoin d'endettement de l'État sur la période 2018 - 2020

Le besoin d'endettement qui résulte du cadrage macroéconomique de la période 2018 – 2020 hors appuis budgétaires (919 milliards de FCFA) s'élève à 2 596 milliards de FCFA, dont 927 milliards de FCFA en 2018, tel que présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Détermination du besoin d'endettement 2018-2020

	2018		2019		2020		Total
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant
Recettes internes	3 175	14,8%	3 423	14,7%	3 733	14,9%	10 331
Dépenses internes hors intérêts	3 486	16,2%	3 653	15,7%	3 847	15,3%	10 986
Solde primaire	-311	-1,4%	-230	-1,0%	-114	-0,5%	-655
Paievements des intérêts	167	0,8%	167	0,7%	164	0,7%	498
Amortissement de la dette	543	2,5%	609	2,6%	532	2,1%	1 683
RemboursementcréditsTVA	117	0,5%	127	0,5%	137	0,5%	381
Restes à payer/arriérés intérieurs	200	0,9%	200	0,9%	200	0,8%	600
Besoin de financement de l'Etat	-1 338	-6,2%	-1 333	-5,7%	-1 146	-4,6%	-3 817
Dons	89	0,4%	95	0,4%	58	0,2%	242
dont appui budgétaire UE	25	0,1%	35	0,2%	-		60
Besoin d'endettement	-1 249	-5,8%	-1 238	-5,3%	-1 088	-4,3%	-3 575
Emprunts extérieurs	571	2,7%	588	2,5%	606	2,4%	1 765
Emprunts intérieurs	260	1,2%	250	1,1%	160	0,6%	670
Financement bancaire	96	0,4%	65	0,3%		0,0%	161
Appui budgétaire	347	1,6%	370	1,6%	322	1,3%	979
dont sous forme de prêt	322	1,5%	335	1,4%	322	1,3%	919
sous forme de don	25	0,1%	35	0,2%	-		60
PIB	21 497		23 264		25 124		

Source : CAA/CNDP

Pour couvrir le besoin d'endettement, le Cameroun fera recours à la fois aux emprunts extérieurs et intérieurs affectés aux projets, mais aussi aux appuis budgétaires provenant des partenaires au développement interve-

nant dans le cadre du programme avec le FMI. Le montant global de ces appuis budgétaires est évalué à environ 979 milliards de FCFA, dont 60 milliards de FCFA sous forme de don octroyé par l'Union Européenne.

IV-2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2018-2020 et pour l'année 2018

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs pour la période 2018-2020, tenant compte des contraintes liées au programme avec le FMI, et dans la perspective du maintien de la viabilité de la dette publique du Cameroun avec un risque de surendettement au plus modéré, est fixé à 2 300 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2018.

Le plafond pour la dette intérieure s'élève à 831 milliards de FCFA pour la période 2018-2020, dont 356 milliards de FCFA pour l'année 2018.

Le plafond des garanties est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2018-2020, dont 40 milliards de FCFA en 2018.

IV-3. Présentation des différentes stratégies (coûts et risques) pour la période 2018-2020

En vue de la réalisation optimale des objectifs de la SEMT 2018-2020, quatre stratégies alternatives ont été formulées dans la perspective de l'atteinte à l'horizon 2020, d'une composition du portefeuille de 78% de dette extérieure et 22% de dette intérieure. Les différentes stratégies comparées sont définies ainsi qu'il suit :

- Stratégie 1 (S1) : maintient pour la période 2018-2020 la part des nouveaux emprunts extérieurs évaluée à 71,5% et celle des emprunts intérieurs à 28,5% ;
- Stratégie 2 (S2) : maintient de la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5%, et se fixe un objectif de 74,6% pour 2019 et 85,3% pour l'année 2020, du fait du programme avec le FMI et le recours aux appuis budgétaires ;
- Stratégie 3 (S3) : maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5%, et la fixe à 65% en 2019 et 60% en 2020, avec une réduction des emprunts non concessionnels ;
- Stratégie 4 (S4) : maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5%, et se fixe pour objectif 60% de dette extérieure en 2019 et 55% en 2020.

IV-3.1. Description des différentes stratégies

Stratégie 1 (S1) - Statu quo 2018 sur la période : Maintient pour la période 2018-2020 la part des nouveaux emprunts extérieurs fixée à 71,5% et celle des emprunts intérieurs à 28,5%.

En terme d'endettement extérieur, l'Etat se fixe pour objectif de mobiliser environ 49% des financements auprès des pays émergents et des Fonds Arabes (BID, Fonds Saoudien, etc.). Le Gouvernement s'attèlera également à maximiser l'utilisation des ressources allouées par la Banque Mondiale et la BAD. Les crédits acheteurs libellés en dollar US seront égale-

ment mobilisés à hauteur de 12,1%.

S'agissant de l'endettement intérieur, l'Etat se financera à 46,4% à travers les emprunts bancaires sur toute la période. Ceci en raison du dynamisme observé auprès des banques locales au cours des dernières années, et la volonté du Gouvernement d'apurer la dette intérieure non structurée à travers sa contractualisation. Par ailleurs, le Gouvernement procédera aux émissions des titres publics à maturité moyenne (02 à 07 ans) à hauteur de 35,7% sur la période.

Stratégie 2 (S2): Maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5%, et se fixe un objectif de 74,3% pour 2019 et 85,3% pour l'année 2020, du fait du programme avec le FMI et le recours aux appuis budgétaires

L'accroissement de la dette extérieure sera soutenu par une plus grande mobilisation des financements provenant des guichets de la Banque Mondiale et de la BAD qui passeront de 23,1% en 2018 à 25% en 2019 et 30% en 2020.

Au niveau intérieur, la démarche privilégiée sera le développement d'un marché des titres de moyenne et longue maturités. De ce fait, le Gouvernement diminuera la part des BTA de 23% en 2018 à 19% en 2019 et 15% en 2020. En revanche, la part des émissions de titres publics de moyen terme passera de 49,2% en 2018 à 60,3% en 2019 et s'établirait à 85% en 2020.

Stratégie 3 (S3): Maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5%, et la fixe à 65% en 2019 et 60% en 2020, avec une réduction des emprunts non concessionnels

Sur le plan extérieur, le Gouvernement réduira les emprunts hautement concessionnels de type IDA et FAD de 9,3% en 2018 à 5% en 2020. Les emprunts de type BLEND connaîtront également un fléchissement de 8,2% à

6,5% sur la période. Les proportions des emprunts en provenance des pays émergents et des guichets de type AFD, BEI et « IDA nouveau » passeront de 49% à 40% et de 13,1% à 11,6% respectivement.

En ce qui concerne la dette intérieure, les émissions des titres publics passeront de 35,7% en 2018 à 41,7% en 2020. La part de la dette structurée augmentera graduellement du fait de la contractualisation de la dette non conventionnelle.

Stratégie 4 (S4): Maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5%, et se fixe pour objectif 60% de dette extérieure en 2019 et 55% en 2020

S'agissant de l'endettement extérieur, le Gouvernement augmentera la part des nou-

veaux emprunts issus des guichets BAD et BIRD. Les emprunts provenant des nouvelles facilités de type IDA connaîtront également une augmentation de 13,1% à 14,6% en 2020. Quant à la part des emprunts hautement concessionnels, ils passeront de 9,3% en 2018 à 5% en 2020.

Pour ce qui est de l'endettement intérieur, le Gouvernement maintiendra la stratégie S3.

IV-3.2. Analyse des coûts et risques des stratégies

Les simulations effectuées sur les différentes stratégies proposées font ressortir les caractéristiques des coûts et risques à fin 2020 ci-dessous présentées.

Tableau 15 : Coûts et risques des stratégies définies

Indicateurs de coût et de risque						
Indicateurs de coût et de risque		2016 Dette Existante	A fin 2019 S1	S2	S3	S4
Dette nominale (% du PIB)		32,7	45,6	45,6	45,5	45,7
Valeur actualisée (% du PIB)		30,4	42,5	39,7	42,6	43,2
Paieement d'intérêt (% du PIB)		0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		2,3	2,3	2,2	2,3	2,3
Risque de refinancement	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	12,9	4,3	4,3	4,4	4,3
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	4,2	2,0	2,0	2,0	2,0
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette extérieures, (ATM)	10,1	11,6	11,6	11,1	11,2
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure (ATM)	5,0	5,3	4,9	5,5	5,5
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale ATM	8,8	10,2	10,2	9,6	9,7
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	8,4	9,5	9,5	8,8	9,1
	Dette refixée durant l'année prochaine (%du total)	20,9	14,6	15,2	16,1	13,6
	Dette à taux d'intérêt fixe (% du total)	91,0	89,1	88,5	87,5	90,0
FX risk	Dette en devises (% du total)	73,8	75,4	78,2	71,9	70,5
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	12,2	14,4	14,4	14,4	14,4
	Dette en devises hors euro (% du total)	43,8	41,6	44,2	37,9	40,1

Source : CAA/CNDP

De l'analyse comparée des différentes stratégies, on peut noter principalement que :

- Les quatre stratégies conduiront à augmenter le ratio dette sur le PIB de son niveau actuel de 32,7% à environ 45,7%. Toutefois, la stratégie S2 semble conduire à un ratio de la valeur actualisée de la dette publique sur le PIB plus favorable, estimé à 39,7% contre 43,2% pour la stratégie S4, la plus défavorable.

Par ailleurs, l'implémentation des différentes stratégies conduirait à diminuer le coût de la dette de 0,1 point avec S2 ;

- Il importe de noter que toutes les quatre stratégies contribueraient à atténuer le risque de refinancement du portefeuille, dans la mesure où la durée moyenne de maturité du portefeuille global passerait de 10,1 ans en 2017 à un maximum de 11,6 ans à fin

2020 correspondant aux stratégies S1 et S2. Aussi, la part du portefeuille à refinancer durant l'année prochaine passerait de 12,9% en 2017 à environ 4,3% à fin 2020 ;

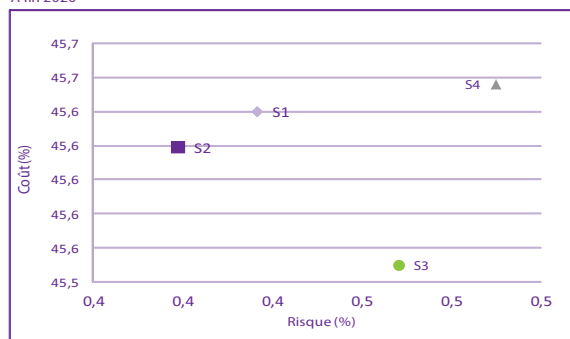
- Quant au risque de taux d'intérêt, les quatre stratégies viendraient diminuer la part de la dette contractée à taux d'intérêt fixe, avec un impact plus élevé de la stratégie S3. Le temps moyen pour refixer la dette à fin 2020 passera de 8,4% à 9,5 ans pour les stratégies

S1 et S2 contre 8,8 ans pour la stratégie S3 et 9,1 ans pour la stratégie S4. La proportion de la dette dont les termes devront être refixés en un an passera de 20,9% à fin 2017 à 13,6% à fin 2020 pour la stratégie S4 et à 15,2% pour la Stratégie S2.

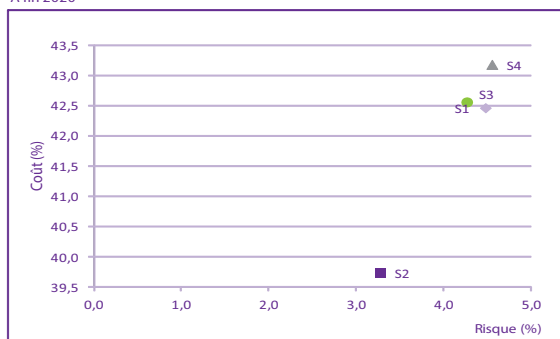
Les graphiques ci-après comparent les caractéristiques coûts et risques des différentes stratégies suivant divers scénarii de chocs :

Graphique 3 : Comparaison des 04 stratégies définies

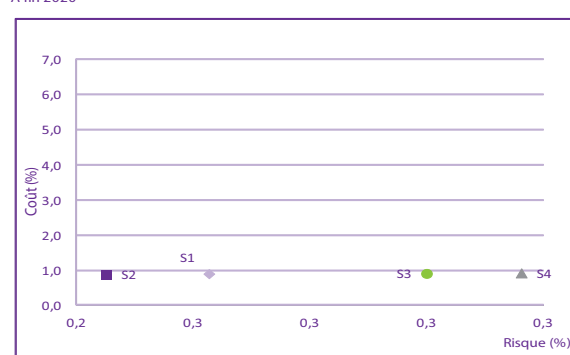
Dettes sur PIB
A fin 2020



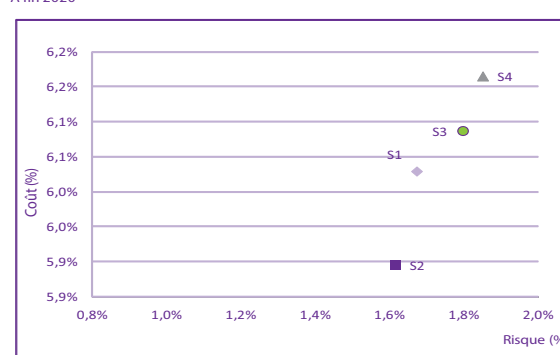
VA Dette sur PIB
A fin 2020



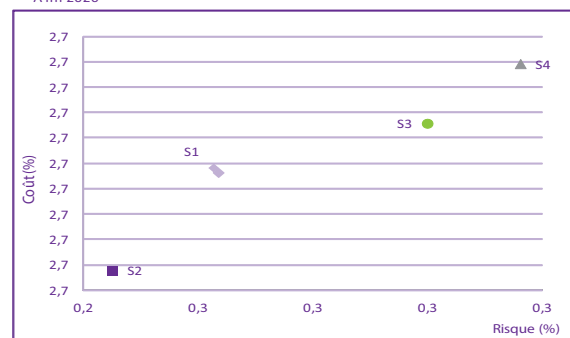
Intérêts sur le PIB
A fin 2020



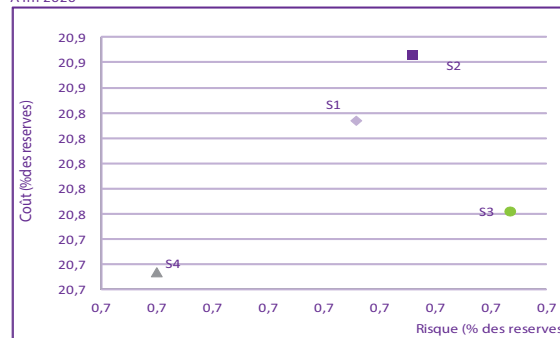
Intérêt sur les recettes
A fin 2020



Ratio service de la dette total sur PIB
A fin 2020



Service de la dette extérieure sur les réserves de change
A fin 2020



Source : CAA/CNDP

A la lecture de ces graphiques, il apparaît que la stratégie S2 semble être optimale en termes d'arbitrage coûts et risques. Par ailleurs, au regard de la proportion de la dette intérieure proposée par les différentes stratégies, la stratégie S2 serait la plus réaliste, compte tenu d'une part, de la capacité du marché domestique, et d'autre part, du montant important des

engagements signés avec les partenaires extérieurs, et qui seront décaissés durant la période 2018-2020, notamment dans le cadre des projets de la CAN 2019. Par conséquent, l'objectif de développement du marché domestique des titres publics sera consacré à l'allongement progressif des maturités et le développement du marché secondaire.

Graphique 4 : Comparaison des 04 stratégies définies

Dette sur PIB
A fin 2020



VA Dette sur PIB
A fin 2020



Intérêts sur le PIB
A fin 2020



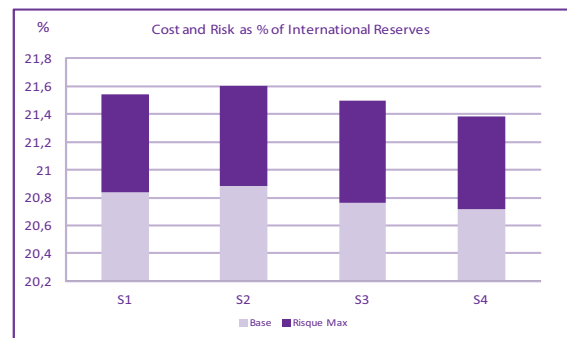
Intérêt sur les recettes
A fin 2020



Ratio service de la dette total sur PIB
A fin 2020



Service de la dette extérieure sur les réserves de charge
A fin 2020



Source : CAA/CNDP

Tableau 16 : comparaison des 04 stratégies alternatives

Stock de la dette sur le PIB à fin 2020

Différence entre le scénario de base et les stratégies alternatives

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	45,64	45,62	45,55	45,66
Choc sur le taux de change (30%)	45,64	45,62	45,55	45,66
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	45,79	45,77	45,71	45,82
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	46,08	46,05	46,00	46,12
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	45,79	45,77	45,71	45,82
Risque maximal	0,44	0,43	0,45	0,46

S1	S2	S3	S4
0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0
0,2	0,2	0,2	0,2
0,4	0,4	0,5	0,5
0,2	0,2	0,2	0,2
0,4	0,4	0,5	0,5

Paiements des Intérêts sur le PIB à fin 2020

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	0,91	0,89	0,92	0,93
Choc sur le taux de change (30%)	0,91	0,89	0,92	0,93
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	0,99	0,97	1,01	1,02
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	1,16	1,13	1,19	1,21
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	0,99	0,97	1,01	1,02
Risque maximal	0,3	0,2	0,3	0,3

S1	S2	S3	S4
0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0
0,1	0,1	0,1	0,1
0,3	0,2	0,3	0,3
0,1	0,1	0,1	0,1
0,3	0,2	0,3	0,3

VA de la dette sur le PIB à fin 2020

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	42,5	39,7	42,6	43,2
Choc sur le taux de change (30%)	42,5	39,7	42,6	43,2
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	44,3	41,1	44,2	45,0
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	46,9	43,0	46,8	47,7
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	44,3	41,1	44,2	45,0
Risque maximal	4,5	3,3	4,3	4,5

S1	S2	S3	S4
0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0
1,9	1,3	1,7	1,8
4,5	3,3	4,3	4,5
1,9	1,3	1,7	1,8
4,5	3,3	4,3	4,5

Dette extérieure sur le PIB à fin 2020

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	34,4	35,7	32,8	32,2
Choc sur le taux de change (30%)	34,4	35,7	32,8	32,2
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	34,5	35,8	32,8	32,3
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	34,7	36,0	33,0	32,5
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	34,5	35,8	32,8	32,3
Risque maximal (écart)	0,3	0,3	0,3	0,3
Risque maximal	34,7	36,0	33,0	32,5

S1	S2	S3	S4
0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0
0,1	0,1	0,1	0,1
0,3	0,3	0,3	0,3
0,1	0,1	0,1	0,1
0,3	0,3	0,3	0,3

Service de la dette totale sur le PIB à fin 2020

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	2,7	2,7	2,7	2,7
Choc sur le taux de change (30%)	2,7	2,7	2,7	2,7
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	2,8	2,8	2,8	2,8
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	3,0	2,9	3,0	3,0
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	2,8	2,8	2,8	2,8
Risque maximal (écart)	0,25	0,24	0,27	0,28
Risque maximal	2,95	2,92	2,98	3,00

S1	S2	S3	S4
0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0
0,1	0,1	0,1	0,1
0,3	0,2	0,3	0,3
0,1	0,1	0,1	0,1
0,3	0,2	0,3	0,3

Intérêt sur les recettes à fin 2020

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	0,060	0,059	0,061	0,062
Choc sur le taux de change (30%)	0,060	0,059	0,061	0,062
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	0,066	0,064	0,067	0,068
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	0,077	0,075	0,079	0,080
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	0,066	0,064	0,067	0,068
Risque maximal (écart)	0,017	0,016	0,018	0,018
Risque maximal	0,077	0,075	0,079	0,080

S1	S2	S3	S4
0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
0,0057	0,0055	0,0060	0,0061
0,0167	0,0161	0,0179	0,0185
0,0057	0,0055	0,0060	0,0061
0,0167	0,0161	0,0179	0,0185

Service de la dette extérieure sur les réserves internationale à fin 2020

Scenarios	S1	S2	S3	S4
Base	20,8	20,9	20,8	20,7
Choc sur le taux de change (30%)	20,8	20,9	20,8	20,7
Choc 1 sur le taux d'intérêt (choc modéré)	21,2	21,2	21,1	21,0
Choc 2 sur le taux d'intérêt (choc extrême)	21,5	21,6	21,5	21,4
Choc combiné (15% de dépréciation tx de change et choc 1 tx d'intérêt)	21,2	21,2	21,1	21,0
Risque maximal (écart)	0,7	0,7	0,7	0,7
Risque maximal	21,5	21,6	21,5	21,4

S1	S2	S3	S4
0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0
0,3	0,4	0,4	0,3
0,7	0,7	0,7	0,7
0,3	0,4	0,4	0,3
0,7	0,7	0,7	0,7

Source : CNDP

Eu égard à cette analyse comparée, la stratégie recommandée pour financer le besoin d'endettement de l'Etat sur la période 2018-

2020, et qui garantira au mieux la viabilité de la dette publique est la stratégie S2.

IV-4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2018

Pour l'année 2018, la stratégie du Gouvernement consistera à mobiliser les emprunts extérieurs et intérieurs dans les proportions respectives de 71,5% et 28,5% du total du besoin d'endettement. L'objectif à l'horizon 2020 est de porter à 78% la part des emprunts extérieurs et à 22% celle des emprunts intérieurs, contre une composition à fin 2019 de 75% et 25% respectivement (effet programme et le recourt aux appuis budgétaires et financements concessionnels). A fin 2017 le portefeuille de la dette publique projeté est composé de 73,8% de dette extérieure et 26,2% de dette intérieure.

En valeur absolue, le besoin d'endettement de 1 249 milliards de FCFA sera couvert par 893 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs, dont 322 milliards de FCFA d'appuis budgétaires, et 356 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs, dont 260 milliards de FCFA de titres publics.

IV-4.1. Endettement extérieur en 2018

IV-4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2018

Outre les décaissements attendus des appuis budgétaires (sous forme de prêts) d'un montant de 322 milliards de FCFA environ, les décaissements des prêts projets sur financements extérieurs se feront à hauteur de 571 milliards de FCFA provenant essentiellement des prêts projets déjà signés, portant ainsi le total des tirages sur prêts extérieurs en 2018 à 893 milliards de FCFA.

Les décaissements sur prêts projets seront effectués principalement auprès des bailleurs bilatéraux et commerciaux, notamment de la Chine pour les projets dans le secteur énergétique, portuaire et l'approvisionnement en eau, et d'Intesa san Paolo, Eximbank Turquie, Standard Chartered Londres et BMCE Banque pour les projets de construction de stades et infrastructures connexes liés à l'organisation de la CAN 2019.

Du côté des multilatéraux, les décaissements se feront principalement auprès de la BAD, la BID et la BIRD pour la réalisation des projets visant à étendre le réseau routier national et régional.

Les termes indicatifs des prêts projets sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Termes indicatifs de l'endettement public à l'extérieur pour l'année 2018, base décaissements.

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (milliards de FCFA)
Dollar américain	USD_1	Fixe	40	10	12,37%	70 637
Euro	EUR_2	Fixe	30	7	9,38%	53 576
Dollar américain	USD_3	Fixe	20	5	37,66%	215 017
Euro	EUR_4	Fixe	25	5	8,54%	48 762
Dollar américain	USD_5	variable	15	5	14,11%	80 582
Euro	EUR_6	Variable	12	3	12,97%	74 084
Euro	EUR_14	variable	4	0,5	4,96%	28 342
		Total			100,00%	571 000

Source : CAA/CNDP

IV-4.1.2. Fixation du plafond des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2018

Dans l'optique de maîtriser l'accumulation rapide des engagements extérieurs qui a caractérisé les années 2011-2017, le plafond d'en-

dettement sur prêts extérieurs pour la période 2018-2020 est de 2 300 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA à négocier et conclure en 2018. La composition de ces nouveaux engagements est définie suivant les termes indicatifs ci-après :

Tableau 18 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2018 : base engagements

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (millions de FCFA)
Dollar américain	USD_1	Fixe	40	10	11,54%	75 000
Euro	EUR_2	Fixe	30	7	11,54%	75 000
Dollar américain	USD_3	Fixe	20	5	19,23%	125 000
Euro	EUR_4	Fixe	20	5	19,23%	125 000
Dollar américain	USD_5	variable	15	5	15,38%	100 000
Euro	EUR_6	Variable	15	5	15,38%	100 000
Euro	EUR_12	variable	6	2	7,69%	50 000
Total					100,00%	650 000

Source : CAA/CNDP

La politique de mobilisation de nouveaux financements en 2018 sera axée sur la sélection des projets ayant un caractère prioritaire, et la signature de nouveaux prêts ayant des termes et conditions qui permettront d'améliorer le profil de coûts et risques

du portefeuille de la dette. Préférence sera accordée aux prêts assortis d'une maturité d'au moins 15 ans, suivant les orientations en matière de mobilisation des ressources concessionnelles.

Description des instruments

USD 1 : Cet instrument regroupe principalement les prêts hautement concessionnels provenant entre autres des institutions multilatérales telles que la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Il s'agit notamment des prêts de maturité d'au moins 40 ans des guichets IDA et FAD et de la JICA.

EUR 2 : Depuis le passage du Cameroun du statut de pays IDA au statut BLEND auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement en 2015, le Cameroun a la possibilité de mobiliser des ressources financières auprès des guichets BIRD et BAD. Ces financements, bien qu'ayant des conditions plus onéreuses que les prêts IDA et FAD, sont avantageux par rapport aux emprunts commerciaux. Ils offrent une plus grande flexibilité dans la gestion des risques de change et de taux.

USD 3 : Cet instrument comprend principalement les prêts semi-concessionnels libellés en dollar américain, provenant des pays émergents et des institutions des pays de la coopération avec le monde islamique, à l'instar de la Banque Islamique de Développement, le Fond Spécial de l'OPEP, la Banque Arable pour le Développement Economique en Afrique, le Fonds Saoudien. Étant donné que le CNY est fortement corrélé au dollar américain, tous les prêts en CNY ayant une maturité moyenne de 20 ans sont assimilés à cet instrument.

EUR 4 : Cet instrument englobe les ressources provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux de type Aide Publique au

Développement (APD), notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et l'Agence Française de Développement (AFD). Il comporte également les financements semi-concessionnels du guichet IDA de la Banque Mondiale, dont la maturité est de 25 ans.

USD 5 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales (Guichet Commercial d'Eximbank de Chine), ICBC, Bank of China, Eximbank Turquie, Citibank, Société Générale, etc.) et garanti par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs (UKEF, Eximbank US, etc.).

EUR 6 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques commerciales (Société Générale, Deutsche Bank, Raiffeisen Bank, Intesa San Paolo etc.) et garanti par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, etc.).

EUR 12 : Cet instrument contient les emprunts octroyés par les banques commerciales étrangères à l'effet de financer la part du coût des projets n'étant pas couverte par le prêt garanti. Il convient de relever que les règles de l'OCDE limitent le montant pouvant être financé par les crédits acheteurs à 85% du coût du projet. Le reliquat restant peut être couvert soit par les ressources propres de l'Etat ou par le recours à un financement complémentaire ayant des conditionnalités reprises dans cet instrument.

IV-4.2. Endettement intérieur en 2018

IV-4.2.1. Stratégie d'émission des titres publics

Comme stipulé selon les standards internationaux en matière de gestion de la

dette publique, les principaux critères de la stratégie d'émission des titres publics au cours de l'année 2018 demeurent la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité.

Pour les Spécialistes en Valeurs du Trésor, les défis visés par la stratégie et la

politique d'endettement du Cameroun sont réels. Il faudrait maintenir le bon fonctionnement du marché des titres publics tout en augmentant progressivement la taille de son programme d'obligations, étant donné l'augmentation croissante du besoin d'emprunt.

Concernant le développement du marché de la dette domestique, un consensus a été établi, notamment l'approfondissement par l'émission des instruments de moyen et long termes, et la liquidité du marché secondaire. Il a également été mis en exergue l'importance de l'admission des titres publics en refinancement auprès de la BEAC, éléments suffisants pour garantir à l'Etat un financement sain sur le moyen terme.

Toutefois, il est prévu une accentuation des pressions sur la liquidité, du fait de la mise en œuvre du programme économique et financier entre les pays dans la sous-région et le FMI. La situation macro-économique décroissante induira une demande plus forte sur le même marché de la dette domestique (marché des adjudications et emprunts obligataires).

IV-4.2.1.1. Transparence

La publication, le respect du calendrier des émissions et leurs résultats ainsi que la production d'une note de synthèse sur les projets financés par les titres publics de moyen et long termes sont les éléments qui fondent ce critère. À ce titre, le calendrier des adjudications est publié en début d'exercice par le Ministère des Finances.

IV-4.2.1.2. Régularité

L'intervention du Trésor public sur les marchés était dictée dans les années antérieures par la couverture du besoin de trésorerie ponctuel déterminé sur la base du plan de trésorerie prévisionnel. Il est à noter que ce besoin est parfois intervenu à des périodes pour lesquelles les conditions du marché étaient peu favorables.

Cette situation a amené le Ministère des Finances en 2015 à faire de la régularité (rythme et structuration des émissions), un

de ses axes prioritaires, en rendant prévisible le calendrier des adjudications. Il s'agit d'une part, de permettre aux intervenants du marché de la dette de mieux structurer leurs portefeuilles et leurs actions, et d'autre part, au Trésor de mieux capitaliser les avantages qu'offre le marché de la dette domestique.

IV-4.2.1.3. Diversification

L'objectif de ce processus est l'allongement de la maturité moyenne des titres publics en variant les instruments de couverture des besoins. Cela justifierait l'émission des instruments de moyen terme pour un volume d'au moins 60%.

Les contraintes dues à l'assèchement de la liquidité pouvant peser sur le marché domestique ont conduit le Ministère des Finances à ouvrir la voie au financement sur le marché international des capitaux tout en restant prudent. Ce qui permettra à la liquidité intérieure de se reconstituer et de limiter l'effet d'éviction sur la demande de financement du secteur privé.

IV-4.2.1.4. Sécurité

Ce critère a pour objectif spécifique la prévention des risques de liquidité, de contrepartie, de refinancement et de marché. Pour se faire, la politique d'émission primaire du Trésor, tout comme au cours de l'année précédente, se fondera sur un « système de commercialisation robuste », à travers :

- La dynamisation du réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor ;
- La mise en place d'un mécanisme sécurisé de remboursement des titres publics par la constitution des tampons de liquidité, qui permet à l'Etat d'améliorer sa crédibilité sur le marché intérieur ;
- Le recours depuis l'exercice 2015, aux instruments de couverture pour les titres publics soumis aux incertitudes du marché (risque de taux et risque de change).

Il est à noter qu'un dispositif de prévisibilité a été mis sur pied afin de disposer des liquidités nécessaires à la couverture des échéances de remboursement (gestion du risque de contrepartie).

IV-4.2.2. Fixation du plafond d'engagement intérieur pour l'année 2018

Le plafond d'engagement intérieur pour l'année 2018 en terme d'émissions des

titres publics est fixé à 260 milliards de FCFA. Les instruments de dette correspondant se présentent comme suit :

Tableau 19 : Termes indicatifs des émissions de titres publics pour l'année 2018

Instruments de dette	d'intérêt	Maturité (an)	Grâce (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)
BTA	Fixe	1	0	32,7%	85
OTA/OT	Fixe	2-7	1-3	67,2%	175
	Total			100%	260

Source : CAA/CNDP

IV-4.2.3. Décaissements effectifs attendus en 2018

Pour l'année 2018, le besoin d'endettement intérieur est de 356 milliards de FCFA, et sera couvert à concurrence de 260 milliards de FCFA par émission de titres publics, et 96 milliards de FCFA par emprunts auprès des banques locales.

L'encours des nouvelles émissions de titres publics projeté à fin 2018 devrait être constitué à 75,7% des instruments de moyen et long termes (Obligations de Trésor ou emprunts directs auprès des banques), soit 271 milliards de FCFA, et 23,8% des instruments de court terme (Bons de Trésor), soit 85 milliards de FCFA.

Le Trésor pourra recourir si nécessaire, aux émissions de Bons de Trésor pour les besoins de gestion de la trésorerie de l'Etat, tout en veillant à ce qu'au 31 décembre 2018, l'encours des BTA et celui des obligations émis ne dépassent pas le plafond de 260 milliards de FCFA.

S'agissant du cas spécifique des Obligations du Trésor ou des emprunts bancaires, la stratégie envisage l'émission d'un nouvel instrument, les Obligations du Trésor à sept (07) ans pour la construction de la courbe des taux ou des emprunts directs de 10 ans de maturité et d'au moins 3 ans de différé d'amortissement.

Tableau 20 : Termes indicatifs de l'endettement public à l'intérieur pour l'année 2018

Instruments de dette	d'intérêt	(an)	Période de Grâce (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)
BTA	Fixe	1	0	23,8%	85
OTA/OT	Fixe	2-7	1-3	49,1%	175
Emprunt bancaire	Fixe	10	3	26,6%	96
	Total			100%	356

Source : CNDP

Suivant le profil mensuel prévisionnel du solde de trésorerie cumulé, l'Etat possède un excédent de trésorerie chaque année de janvier à mai et, notamment au mois de mars qui enregistre généralement le reversement du solde de l'impôt sur les sociétés. À partir de juin, la tendance s'inverse. Tenant compte des appuis Bud-

gétaires enregistrés en fin 2017 et des excédents de trésorerie des 5 premiers mois de l'année, le Trésor Public s'efforcera d'être présent sur le marché de façon régulière et transparente. Les émissions se feront en fonction des excédents et besoins observés comme sus énoncé, tout en tenant compte des périodes de pics de recettes.

Le Trésor compte également mettre en place le principe de fongibilité, en pratiquant autant que possible l'assimilation, pour disposer des lignes de référence et d'importants gisements de titres, pouvant favoriser la liquidité du marché secondaire, qui reste l'un des principaux défis pour le

développement du marché des titres publics.

S'agissant des emprunts bancaires, les maturités devraient être supérieures à 7 ans dans la perspective de la construction d'une courbe de taux, avec des différés de remboursement d'au moins 3 ans.

Tableau 21 : Programme d'émission prévisionnel des titres publics en 2018

Libellés	janv	févr.	mars	avr	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total
Obligations du Trésor/ emprunt bancaire	0,0	0,0	0,0	100,0	10,0	10,0	10,0	20,0	20,0	10,0	10,0	10,0	200,0
- Emissions d'OTA_2 ans					10,0		10,0			10,0		10,0	40,0
- Emissions d'OTA_3 ans						10,0					10,0		20,00
- Emissions d'OT et d'OTA_5 ans				100,0					20,0				120,0
- Emissions d'OTA_7 ans								20,0					10,0
Bons du Trésor	14,0	14,0	7,0	7,0	13,0	7,0	7,0	13,0	7,0	13,0	14,0	7,0	400,0
- Emissions de BTA_13 semaines	7,00			7,00	7,00			7,00	7,00		7,00	0	42,0
- Emissions de BTA_26 semaines	7,00	7,00	7,00			7,00	7,00			7,00	7,00	7,00	56,0
- Emissions de BTA_52 semaines		7,00			6,00			6,00		6,00			25,0
Emission nette de BTA	0	7,0	0	0	6	0	7	6	0	13	14	7	60
Emission nette de titres publics	0	7	0	100,0	16,0	10,0	17,0	26,0	20,0	23,0	24,0	17,0	260

Source : MINFI/DGTFCM/CNDP

IV-4.3. Dette avalisée en 2018

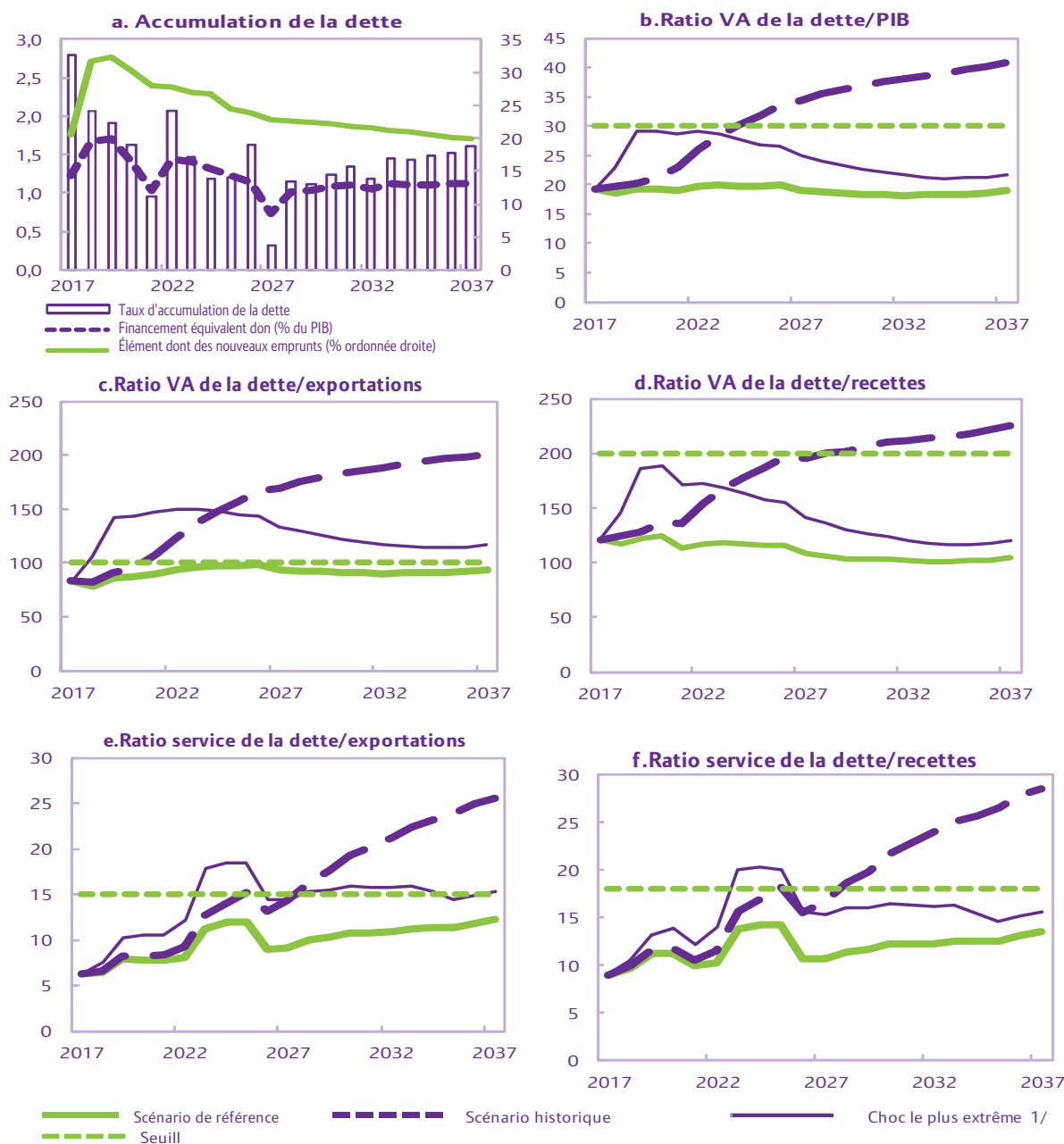
Au cours de l'année 2018, le plafond des avals accordés par l'Etat au profit de ses démembrements s'élève à 40 milliards de FCFA.

IV-5. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2037

Suivant la mise à jour des projections macroéconomiques conformément aux hypothèses macroéconomiques intégrant les développements de l'environnement économique national, notamment les orientations définies dans le mémorandum économique et financier négocié avec le FMI dans le cadre du programme, il ressort globalement de l'Analyse de Viabilité de la Dette du Cameroun au 31 décembre 2016, mise à jour au 31 août

2017 avec la prise en compte de la stratégie d'endettement à moyen terme 2018-2020, que la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement modéré. Le maintien de ce niveau de risque suppose une mise en œuvre optimale de la stratégie retenue ainsi que l'implémentation des mesures et réformes contenues dans le mémorandum sus évoqué.

Graphique 5 : République du Cameroun: Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2017.



Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique **b.** cela correspond à un choc de type B6: depreciation de 10%; au **c.** à un choc de type B2: Taux de croissance ajusté à 2%; au **d.** à un choc de type B6: depreciation de 10%; au **e.** à un choc de type B2: Taux de croissance ajusté à 2%; et au **f.** à un choc de type B6: depreciation de 10%.

Source : Estimations et projections de la CAA/ Comité en charge de l'élaboration de l'AYD.

L'interprétation des graphiques ci-dessus révèle que l'indicateur critique de l'AVD du Cameroun est le ratio Valeur Actualisée de la dette extérieure sur les exportations qui dépasserait son seuil en cas de stress test. Ce qui appelle à l'implémentation des mesures visant l'amélioration des recettes d'exportations, à travers **(i)** la promotion des secteurs d'activités voués à l'exportation, **(ii)** la transformation locale des matières premières exportées à l'état brut (augmentation de la valeur ajoutée) et **(iii)** l'amélioration du climat des affaires.

Par ailleurs, la viabilité de la dette publique appelle la vigilance du Gouvernement qui devrait veiller à la qualité de l'endettement et de la dépense publique à tra-

vers **(i)** une démarche optimale dans la planification, la programmation et la priorisation des projets d'investissement public dans le moyen terme, en fonction de leur maturation ainsi que leur rendement socio-économique et financier et, **(ii)** le bon choix des instruments de financement ainsi que des partenaires techniques et financiers compatibles avec la nature des projets pour orienter les prêts non concessionnels vers des projets porteurs de croissance et capables de contribuer au remboursement de la dette. Un endettement de qualité devrait permettre de créer de la valeur, et d'améliorer la qualité de vie des populations tout en minimisant le poids du service de la dette sur les générations futures.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mise en œuvre de son vaste programme d'investissements visant à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, conformément à la vision du Chef de l'Etat, le Gouvernement s'active sans relâche en vue d'assurer l'exécution effective des prescriptions du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Avec la mise sur pied de divers Plans et Programmes, en l'occurrence le Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), le plan triennal spécial jeune, la préparation de la CAN 2019, la finalisation de certains projets d'envergure de 1^{ère} génération, l'Etat a besoin de mobiliser les financements nécessaires à travers le recours à l'endettement.

Toutefois, face à un contexte difficile tant au plan international, que national avec une décélération de la croissance face au double choc pétrolier et sécuritaire ayant conduit le Cameroun à la conclusion le 26 juin 2017, d'un Programme Economique et Financier appuyé par la FEC du FMI, le recours à l'endettement se doit de rester prudent, afin de maintenir la viabilité de la dette et contenir le risque de surendettement à un niveau au plus modéré.

Cet objectif ultime est consolidé sur le plan opérationnel par la mise en œuvre des stratégies d'endettement définies sur le moyen terme. C'est ainsi que pour la période 2018-2020, en vue d'identifier la stratégie d'endettement optimale en termes de coûts et risques visant à l'horizon 2020, une composition du portefeuille de la dette de 78% de dette extérieure et 22% de dette intérieure, quatre stratégies alternatives ont été envisagées. Il s'agit de : (i) la stratégie S1 qui maintient pour la période définie, la part des nouveaux emprunts extérieurs fixée à 71,5% et celle des emprunts intérieurs à 28,5% ; (ii) la stratégie S2 qui maintient à 71,5% la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018, et se fixe un objectif de 74,6% pour 2019 et 83,5% pour l'année 2020, du fait du programme avec le FMI et le recours aux appuis budgétaires ; (iii) la stratégie S3 qui maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018 à 71,5% et la fixe à 65% en 2019 et 60% en 2020, avec une réduction des emprunts non concessionnels ; (iv) la stratégie S4 qui maintient à 71,5% la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2018, et se fixe pour objectif 60% de dette extérieure en 2019 et 55% en 2020.

Eu égard aux résultats de l'analyse comparée des indicateurs de coûts et risques de chaque stratégie, la stratégie S2 semble être la meilleure en termes d'arbitrage de coûts et risques.

Ainsi, suivant cette stratégie choisie pour le triennat 2018-2020, l'enveloppe des nouveaux engagements à contracter par l'Etat,

tenant compte du Programme avec le FMI, est plafonnée à 3 131 milliards de FCFA, dont 2 300 milliards de FCFA à contracter auprès des créanciers non résidents et 831 milliards de FCFA sur le marché domestique. Le plafond global des garanties s'élève quant à lui à 120 milliards de FCFA. Pour l'année 2018, le plafond des nouveaux engagements extérieurs à négocier et conclure est fixé à 650 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA de financements concessionnels ; celui de la dette intérieure et notamment, les émissions de titres publics est fixé à 260 milliards de FCFA. Le plafond annuel des garanties étant maintenu à 40 milliards de FCFA.

Hormis les décaissements sur appuis budgétaires de 322 milliards de FCFA, il est prévu des décaissements sur ressources d'emprunts extérieures d'un montant de 571 milliards de FCFA et les tirages intérieurs de 356 milliards de FCFA.

La mise en œuvre effective de la Stratégie d'endettement retenue garantit le maintien de la viabilité de la dette publique du Cameroun sur un horizon de 20 ans avec un risque de surendettement modéré.

Toutefois, cette soutenabilité est tributaire des actions, réformes et mesures à prendre. Il est question d'assurer (i) la planification, la programmation et la priorisation des projets d'investissement public à financer, en fonction de leur niveau de maturation, leur rendement socio-économique et financier, mais aussi leur contribution à la constitution des réserves nécessaires pour le service de la dette y afférent ; (ii) une allocation optimale des ressources d'emprunts, nécessitant la mise en cohérence des financements alloués à la nature du projet, à travers le recours aux prêts concessionnels pour les projets d'ordre social, et les prêts non concessionnels pour le financement de projets dégageant les rentabilités socioéconomique et financière avérées ; (iii) la réduction sensible du stock des SEND's préoccupants ; (iv) la saisine systématique du CNDP pour avis préalable avant toute négociation de financement, et notamment avant l'approbation des financements par les Conseils d'Administrations des partenaires financiers.

Aussi, conviendrait-il de poursuivre la diversification des produits d'exportations nécessaires pour accroître les recettes et les réserves afin de maintenir la dette viable avec un risque de surendettement au plus élevé.

Au final, ces différentes actions devraient viser une réelle croissance inclusive, garantissant également l'atteinte des Objectifs du Développement Durable dans les délais.

A N N E X E

DOCUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ENDET- TEMENT PUBLIC DU CAMEROUN

AOUT 2015

FORME REVUE : SEPTEMBRE 2017

S O M M A I R E

Sigles et acronymes	47
Introduction	48
I. Cadre institutionnel de la gestion de la dette publique au cameroun	50
I-1 textes conventionnels et legislatifs :	50
I-2 Textes réglementaires.....	50
II. Objectifs et principes generaux de la politique nationale d'endettement public et de la gestion de la dette publique	51
II1. objectifs	51
II 1.1 objectif général	51
II.1.2 : objectifs spécifiques	51
II- 2 principes directeurs.....	51
III. Champs d'application	52
IV. Fonctions de la chaine de la dette publique	52
V. Principaux acteurs, roles et competences	53
VI. Mise en oeuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.....	53
VI.1. stratégies d'endettement public et manuel de procedures	53
VI.2. instruments de la dette et sources de financement	54
VI.3. dispositifs de controle	54
VII. Mesures d'accompagnement	55
VII.1. renforcement des capacités des acteurs portera sur les domaines suivants :	55
VII.2. plan national de renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt doit être renforcé et régulièrement mis à jour.	55
Glossaire	56

S I G L E S E T A C R O N Y M E S

APD	Aide Publique au Développement
AVD	Analyse de la Viabilité de la Dette (ou soutenabilité de la dette)
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FAD	Fonds Africain de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (MDRI en anglais)
IDE	Investissement Direct Etranger
ISIN	International Securities Identification Number
MINEPAT	Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODM	Objectifs du Développement pour le Millénaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
SEMT	Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
SEND's	Soldes Engagés Non Décaissés
SVT	Spécialistes en Valeurs du Trésor
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEAC	Union Economique de l'Afrique Centrale
VA	Valeur Actualisée

I N T R O D U C T I O N



Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres et Très Endettés (IPPTE), le Gouvernement de la République du Cameroun, sous la très haute direction du Chef de l'Etat, SE Paul BIYA et en liaison avec les partenaires au développement, a entamé un cycle de réformes macroéconomiques visant à consolider la croissance et l'assainissement des finances publiques.

En outre, la mise en œuvre des programmes économiques conformes à la vision d'un «CAMEROUN EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE», à l'horizon 2035, décliné en partie dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), nécessite des réformes permettant au Cameroun d'atteindre des objectifs de croissance et de développement ambitieux.

Cette réalité, impose dès lors l'accélération des investissements comme moteur de la croissance économique et donc, des contraintes accrues pour sécuriser et mobiliser de façon optimale, des ressources additionnelles de financements pouvant accompagner ce cycle de développement, sans remettre en cause les grands équilibres macro-économiques. Ces réformes passent par une politique d'endettement adaptée aux objectifs de développement.

Au plan inter continental, l'Afrique représente des opportunités de croissance les plus importantes et par conséquent, un grand attrait aux financements extérieurs. Au regard de l'expérience récente de certaines zones économiques ainsi que celle de l'économie camerounaise en matière d'endettement, une certaine prudence et un sens de la méthode, doivent en permanence être pris en compte par les gouvernants, afin d'éviter les différents écueils qui peuvent mener à un endettement non soutenable et de nature à remettre en cause les acquis en terme de croissance économique.

L'économie camerounaise, bien qu'ayant retrouvé ses grands équilibres, reste soumise aux chocs exogènes. Le Cameroun entend à cet effet exercer une rigueur accrue et une surveillance de ses indicateurs en matière d'endettement. De même qu'il entend, sans compromettre les grands équilibres macroéconomiques, diversifier ses sources de financements en les adaptant au mieux aux objectifs de développement adossés sur des projets et programmes, concourant à renforcer la performance économique.

Pour accroître ses investissements et en conséquence, la croissance économique, la question du financement demeure centrale et primordiale. La volonté et l'orientation du Gouvernement camerounais ont toujours été de poursuivre une politique d'endettement ambitieuse mais prudente. Vu sous cet angle, le Document de mise en œuvre de cette politique devrait être cohérent avec la volonté du Gouvernement, d'énoncer un certain nombre de principes généraux et d'objectifs structurants, visant à encadrer l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique en matière d'endettement, soucieux de s'arrimer aux normes et standards internationaux, aux conventions régionales en vigueur et aux instruments juridiques pertinents.

Dans cette optique, au niveau sous-régional, le Cameroun étant membre de la CEMAC, a adopté le 19 mars 2007, le règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique qui stipule entre autres que :

(i) Chaque Etat membre devrait mettre en place une politique d'endettement fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieur et extérieur et de gestion de la dette. Lesdites orientations déterminent une stratégie permettant de s'assurer que le niveau et le rythme de la dette sont soutenables. Le service de la dette publique sera régulièrement payé à court, moyen et long termes, les objectifs de coûts et de risques de l'Etat seront réalisés;

(ii) la stratégie d'endettement public est consignée dans un document annexé à la Loi de Finances et comportant les indications minimales suivantes : la justification de l'emprunt; les plafonds d'endettement et de garanties; la structure du portefeuille des nouveaux emprunts; les termes indicatifs des nouveaux emprunts; le profil de viabilité de la dette publique pour les quinze années à venir ».

Y faisant suite, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a signé le 4 août 2008, le Décret N° 2008/2370/PM portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de la Dette Publique du Cameroun (CNDP). Ce Comité a pour mission de coordonner, de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat.

Dans le souci d'assurer la cohérence avec les orientations de politique nationale d'endettement public qui sont disséminées dans plusieurs documents nationaux et internationaux, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a élaboré le présent Document de mise en œuvre de la politique Nationale d'Endettement Public, conformément à ses prérogatives statutaires.

Ce document vient compléter le dispositif des financements conventionnels, par le recours aux financements innovants qui s'adossent sur les mécanismes de marché, avec leurs spécificités et les défis nouveaux qu'ils dictent, en termes de profils coûts-risques et d'ajustements institutionnels et techniques.

Il a donc vocation à servir de cadre de référence pour les différents acteurs de la chaîne de l'endettement, sans oublier les Partenaires Techniques Economiques et Financiers, la société civile, afin de préciser la manière dont notre pays entend mener cet aspect essentiel au succès de la politique économique globale. Il se veut un énoncé des principes structurants de l'action publique en matière d'endettement à valider et à adopter par le Gouvernement.

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre du présent document se déclinera en:

- Stratégie d'endettement public à moyen terme de 3, 5 ou 8 ans (comme le préconise le MTDS conçu par le FMI et la Banque Mondiale) ;
- Stratégies annuelles d'endettement public, telles qu'élaborées et annexées à la Loi de Finances depuis 2010. découlant (1) de la Stratégie d'endettement public de 3 ans glissants (pour se conformer aux Cadres de Dépenses à Moyen Terme, les CDMT), (2) de la stratégie à moyen terme sus évoquée.

Cependant, le véritable enjeu demeure la mise en application par les administrations intervenants dans la chaîne, notamment par le respect scrupuleux des principes généraux et des bonnes pratiques y énoncés, en les adaptant aux contingences de l'environnement économique et financier international.

I- Cadre institutionnel de la gestion de la dette publique au cameroun

Ce document cadre s'élabore dans le contexte suivant :

I-1. Textes conventionnels et législatifs :

La Constitution fait du Président de la République en son article 43, l'acteur principal du processus d'endettement. En effet «Le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux... Toutefois, ces traités et accords internationaux sont soumis, avant ratification, à l'approbation en forme législative par le Parlement ».

Le parlement ratifie les ordonnances prises par le Président de la République relatives à la fixation et à la modification des plafonds d'endettement et exerce le contrôle parlementaire sur les finances publiques.

L'article 47 stipule que le conseil constitutionnel a la charge du contrôle de la constitutionnalité des traités et accords internationaux.

La chambre des comptes statue sur les comptes publics et entreprises publiques, des établissements publics, des entreprises publiques et parapubliques bénéficiaires de l'aval et de la rétrocession de l'Etat en matière d'emprunts extérieurs. Selon l'article 41.alinéa (1) « La chambre des comptes est compétente pour contrôler, statuer sur les comptes publics et ceux des entreprises publiques et parapubliques ». Le Président de la République peut déléguer ces pouvoirs à lui conférés par la Constitution à certains hauts responsables de l'exécutif. A cet effet, l'article 10, alinéa (2) stipule que « Le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs au Premier ministre, aux autres membres du Gouvernement et à certains hauts responsables de l'Administration de l'Etat, dans le cadre de leurs attributions respectives ».

Cette délégation est généralement attribuée au Ministre en charge de l'économie, au Ministre en charge des finances, aux Ambassadeurs et autres autorités nationales.

Le règlement N°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de l'en-

dettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC fixe les règles applicables à la délimitation des compétences, aux processus/procédures d'emprunts et garanties publiques, au contrôle et enfin, aux structures de coordination.

La Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat détermine les compétences des institutions et des administrations publiques en matière d'endettement public et de la gestion de la dette, ainsi que du contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l'Etat et de ses démembrements.

Selon cette Loi, en son article 35 (2) « L'exécution du budget de l'Etat à mi-parcours fait l'objet d'une information écrite fournie au Parlement par le Gouvernement au plus tard le 30 septembre de l'année courante ». Par ailleurs, l'article 13, alinéa (3) de la Loi susmentionnée stipule que « le parlement fixe annuellement les conditions du recours à l'emprunt » et, conformément à l'article 43(1), « Le vote de la Loi de Finances de l'année est précédé d'un débat parlementaire portant sur les catégories de ressources et charges énumérées à l'article 12 ».

I-2. Textes réglementaires

Les textes réglementaires, notamment les Décrets portant organisation du Gouvernement, dont le plus récent est le Décret N°2015/434 du 02 décembre 2015, interviennent à divers niveaux dans le processus d'endettement public. Ils constituent en fait, des mécanismes de délégation à certaines administrations publiques du pouvoir de négociation, de signature ou de ratification des conventions, des accords et traités internationaux, dévolu au Président de la République par la Constitution en matière d'endettement public.

Les attributions relatives à la négociation des emprunts extérieurs relèvent principalement de la compétence du Ministre en charge de l'économie (article 8 alinéa 13), celles ayant trait aux emprunts intérieurs, au suivi et à la gestion de la dette publique relèvent principa-

lement de la compétence du Ministre en charge des finances (article 8 alinéa 20).

La signature des conventions et accords de financement qui s'effectue par délégation de signature, faite par le Président de la République au Ministre habilité par Décret à certains chefs de département ministériel n'est pas générale. Elle est unique pour chaque accord ou convention. Elle intervient après approbation du Parlement autorisant le Président de la République à ratifier lesdites conventions.

Conformément au règlement CEMAC, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) crée par Décret n°2008/2370/PM du 04 août 2008 a pour mission d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. En veillant au respect des orientations et des objectifs de la politique nationale d'en-

dettement public, le CNDP est chargé de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'endettement et du suivi de la viabilité de la dette publique, ainsi que de la soutenabilité des finances publiques.

Pour se faire, le CNDP émet un avis motivé sur toute requête ou offre de financement extérieur ou intérieur intéressant l'Etat et ses démembrements et les entreprises publiques et parapubliques. La saisine du CNDP, dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre en charge des finances, après visa du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est un préalable à la sollicitation du Décret d'habilitation du Chef de l'Etat pour la signature d'une convention de financement sous forme de prêts.

II- Objectifs et principes généraux de la politique nationale d'endettement public et de la gestion de la dette publique

II.1. Objectifs

II.1.1. Objectif général

Le Document de mise en œuvre de la politique d'endettement définit le cadre de référence des bonnes pratiques en matière d'endettement public, conformes aux normes et standards internationaux et compatibles avec les objectifs économiques et de développement de la nation. En vue de l'atteinte des objectifs de développement, cette politique vise un endettement prudent mais proactif, permettant de maintenir la dette publique à un niveau soutenable à long terme et de financer le développement et la croissance sans opérer les grands équilibres macroéconomiques.

II.1.2 : Objectifs spécifiques

Les objectifs opérationnels qui découlent de l'objectif général sus-énoncé sont :

- Réaliser les objectifs de développement du pays tels que consignés dans les documents cadres;
- Maintenir le processus d'endettement compatible avec les ratios de soutenabilité dédiés;
- Assurer le service régulier de toutes les catégories de dettes ;

- Encadrer les objectifs/profils de coûts/risques de la dette, conformément aux objectifs recherchés ;
- Orienter les financements vers les secteurs prioritaires identifiés par le Gouvernement.

II- 2. Principes directeurs

L'Etat peut, sauf dérogation expresse, accorder sa garantie/aval pour les emprunts initiés par ses démembrements, collectivités territoriales décentralisées.

Le Gouvernement prend les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité, l'accessibilité, l'intégrité et la conservation des données et informations relatives à la dette publique.

Lorsque les ressources financières nécessaires à la mise en place d'un financement sont disponibles sur le secteur financier/endettement intérieur aux conditions comparables et/ou meilleures que celles sollicitées à partir de ressources extérieures, le marché/endettement intérieur sera retenu pour la structuration dudit financement. D'où la conduite régulière des travaux d'analyse du secteur financier bancaire national et sous-régional afin de s'assurer de la disponibilité des ressources financières à moyen et long termes.

L'Etat du Cameroun s'endette pour les raisons suivantes :

- Le financement de son déficit budgétaire et le besoin de financement qui en résulte ;
- La gestion de sa trésorerie ;
- Le financement des projets et programmes de développement pour lesquelles les ressources fiscales ou propres sont insuffisantes ;
- Les opérations de refinancement de dette.

Dans la conduite de ces activités, il entend

III. Champs d'application

Le Document de mise en œuvre de la politique d'endettement du Cameroun couvre les domaines suivants :

- Les emprunts intérieurs et extérieurs contractés directement par l'Etat ;
- Les emprunts intérieurs et extérieurs contractés par les démembrements de l'Etat ;
- Les emprunts des secteurs publics et privés garantis par l'Etat ou ses démembrements ;
- Les passifs conditionnels ;
- Les mécanismes de gestion de risques et de refinancement de dette (y compris le marché écologique carbone, etc....) ;
- L'endettement des collectivités territoriales décentralisées ;
- L'endettement des administrations de sécurité sociale.

IV. Fonctions de la chaîne de la dette publique

Conformément aux standards internationaux en la matière, le Cameroun entend organiser la chaîne de la dette publique autour de quatre (04) principales fonctions à savoir : le Middle Office; le Front Office; le Back Office; le Contrôle et l'Audit.

1) Le Middle-office (CNDP, CAA, MINFI, MINEPAT, INS...) : Il regroupe les activités portant sur : la formulation de la politique d'endettement publique et de la stratégie d'emprunt ; l'analyse de la gestion des risques ; l'analyse du portefeuille et de la viabilité de la dette ; les activités juridiques ; le suivi des marchés des capitaux ; la maturation des projets à financer ; l'évaluation la priorisation et la programmation des

veiller à l'atteinte des objectifs suivants:

- L'harmonisation de la politique d'endettement avec les autres aspects des politiques macroéconomiques ;
- L'approfondissement de l'intermédiation financière ;
- La diversification/élargissement des sources de financement de l'économie ;
- La consolidation/amélioration de la signature de l'Etat.

Les emprunts susmentionnés peuvent revêtir différentes formes, notamment l'appel public à l'épargne et l'accord de prêt.

Outre la mise en place de cette structure de coordination et de suivi de la politique d'endettement public, il est question entre autres, de clarifier le cadre légal et institutionnel de la politique et de la gestion de la dette (définir les rôles respectifs du Trésor, du Budget, des Affaires Economiques, de la CAA et du CTS). L'assistance technique des partenaires au développement (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, entre autres) sera requise, relativement à la mise en œuvre d'une gestion de la dette publique qui s'appuie sur les marchés monétaire et financier.

projets ; la production des statistiques et l'élaboration des rapports et publications.

2) Le Front Office (MINEPAT, MINFI, MINREX, CAA) : Il regroupe les activités portant sur : la recherche, la négociation et la signature des conventions et accords relatifs à la dette extérieure et accords de rétrocession, ainsi qu'à l'émission de la dette intérieure sur les marchés financiers et aux renégociations des dettes.

3) Le Back-office (CAA, MINFI...) : Il regroupe les activités portant sur la comptabilisation de la dette ; la gestion des systèmes d'information et des bases de données ; le règlement du service de la dette ; le suivi budgétaire, la gestion de la trésorerie, l'administration et le contrôle de qualité des données statistiques.

4) Le Contrôle et l'audit (Parlement, CNDP, CONSUPE, Chambre des comptes): Ils regroupent les activités transversales portant sur le

contrôle interne et externe, ainsi que sur les audits indépendants.

V. Principaux acteurs, rôles et compétences

Le Président de la République définit la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Conformément à l'article 43 de la constitution, « le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux. »

Il peut déléguer cette prérogative à toute autorité, notamment, aux personnalités suivantes :

1) Ministre en charge de l'Economie, en ce qui concerne la dette extérieure ;

2) Ministre en charge des Finances, en ce qui concerne la dette intérieure et les réaménagements de dettes extérieure et intérieure ;

3) Ambassadeurs ou toute autre Autorité nationale en tant que de besoin.

Le Ministre en charge des Finances est seul habilité à signer les conventions de garantie octroyées par l'Etat à ses démembrements ou à des tiers, ainsi que les conventions de rétrocession.

- Le Gouvernement élabore les stratégies d'endettement public. A cet effet,

- Il assure la coordination et le suivi de la politique

nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique à travers le CNDP. A cet effet, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique sont effectués par le Comité National de la Dette Publique (CNDP) ;

- Il prend les mesures nécessaires pour garantir la transparence des processus d'endettement public et de gestion de la dette publique.

- Le Parlement détermine les plafonds d'endettement et de garanties de l'Etat (article 26 de la constitution). Les plafonds visés ici concernent les engagements.

Il ressort de la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 en son article 43 (1) que « Le vote de la Loi de finances de l'année est précédé d'un débat parlementaire portant sur les catégories de ressources et charges » Autrement dit, toute fixation ou modification des plafonds doit faire l'objet d'un débat au Parlement, suivi d'un vote par lequel le Parlement autorise l'Exécutif à fixer ou à modifier le(s) plafond(s) au niveau souhaité.

VI. Mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique

Pour diversifier les sources de financement de l'économie, le Gouvernement entend initier des démarches d'approfondissement de l'intermédiation financière à travers le développement du marché des valeurs mobilières. L'Etat s'emploiera à stimuler les acteurs des marchés primaire (investisseurs institutionnels, SVT) et secondaire pour maintenir leur liquidité et l'accès aux ressources financières à des taux soutenables sur les différents segments concernés.

VI.1. Stratégies d'endettement public et manuel de procédures

Pour la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, le Gouvernement élabore une stratégie annuelle d'endettement et de gestion de la dette publique à annexer à la Loi des Finances extraite d'une stratégie d'endettement à moyen terme.

La Stratégie d'endettement public à moyen terme et les stratégies annuelles d'endettement et de gestion de la dette publique ci-dessus sont consignées dans des documents respectifs distincts qui comportent les indications minimales suivantes :

- La justification des emprunts ;
- Les plafonds d'endettement et de garantie ;
- La structure du portefeuille des nouveaux emprunts ;
- Les termes indicatifs des nouveaux emprunts ;
- L'évaluation des coûts et risques liés au portefeuille de la dette publique ;
- Le profil de viabilité de la dette publique pour les quinze (15) années à venir.

La stratégie d'endettement définit les instruments d'endettement de l'Etat pour l'année de référence. Il s'agit ici de :

- les instruments d'endettement ;
- les instruments d'aval de l'Etat et des garanties souveraines ;

iii. la fixation du plafond d'endettement base engagement pour la dette extérieure et base décaissement pour la dette intérieure ;

iv. l'« élément don » notamment par rapport à la rentabilité interne des projets;

v. l'éligibilité des projets aux financements appropriés (PPP, emprunt intérieur, emprunt extérieur, don);

vi. le contenu et la nature des Fonds de Contrepartie dans le cadre des projets à financement conjoints (extérieurs et intérieurs) ;

vii. la couverture exhaustive de la dette du secteur public (Administration centrale, collectivités territoriales décentralisées, Administrations de sécurité sociale et Sociétés publiques) et la production des comptes publics qui va au-delà de celle des administrations centrales données actuellement par le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

La Stratégie d'endettement public de l'année est annexée à la Loi de Finances, à cet effet l'article 2 (1) de la Loi n°2007/006 l'énonce en ces termes « La Loi de finances prévoit et autorise, chaque année, l'ensemble des ressources et charges de l'État en déterminant leur nature, leur montant, leur affectation et en fixant leur équilibre, dans les conditions et sous les réserves prévues par la présente Loi »

Le manuel de procédures relatif aux fonctions et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette publique doit être élaboré.

Ce manuel devrait comporter les indications minimales suivantes :

- La description des fonctions de la dette ;
- La description des administrations et organismes composant chacune des fonctions de la dette et leurs rôles respectifs ;
- L'agence de gestion de la dette, le cadre institutionnel ;
- Les différents acteurs et les interactions entre les acteurs de la chaîne d'endettement ;
- Etc.

VI.2. Instruments de la dette et sources de financement

Dans son souci de diversifier ses sources de financement, le Cameroun entend recourir à toutes les sources de financement institutionnel et commercial du moment qu'elles sont compatibles avec les objectifs précisés par la stratégie gouvernementale annexée à la Loi des Finances. Toutefois le Cameroun n'entend pas recourir à des sources de financements provenant des Etats et ou des institutions sous le coup des régimes de sanctions reconnus par l'Etat du Cameroun ;

Les instruments de financement devront avoir des benchmarks connus et devront s'en approcher autant que faire se peut dans leurs caractéristiques ;

VI.3. Dispositifs de controle

(1) L'Etat exerce un contrôle permanent sur l'endettement public et la gestion de la dette publique à travers quatre types de mécanismes :

- Le contrôle administratif, qui est un contrôle de légalité et de performance, et qui est effectué par les services spécialisés compétents de l'Exécutif ;
- Le contrôle parlementaire, qui est exercé par le Parlement ;
- Le contrôle juridictionnel, qui est assuré par le Conseil Constitutionnel (article 46 de la constitution « le Conseil Constitutionnel est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions ») et la Chambre des comptes de la Cour Suprême (article 41 de la constitution) ;
- Les audits indépendants, qui sont commandés par les services spécialisés compétents de l'Exécutif.

(2) Le suivi et évaluation porte sur :

- L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements ;
- La surveillance du portefeuille de la dette publique, afin de minimiser les coûts d'opportunités liés à une faible/lente mobilisation des financements ;
- Le renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt.

VII. Mesures d'accompagnement

Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le processus d'endettement et de gestion de la dette publique est d'une importance capitale.

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique d'endettement, l'Etat du Cameroun envisage poursuivre le plan de renforcement des capacités humaines et institutionnelles qui s'adaptera aux évolutions techniques (caractéristiques des instruments de financement, guichets) imposées par l'offre et la demande de dette publique.

VII.1. Renforcement des capacités des acteurs portera sur les domaines suivants :

- La formulation et la mise en œuvre des stratégies annuelles d'endettement ;
- La définition et l'interprétation des ratios et normes d'endettement et de gestion de la dette publique ;
- L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements ;
- La mobilisation et l'enregistrement de la dette ;
- Le règlement du service de la dette.

VII.2. Plan national de renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt doit être renforcé et régulièrement mis à jour.

Ce plan a pour objectifs :

- D'identifier toutes les compétences qui sont nécessaires à l'optimisation de la gestion de la dette dans le pays ;
- D'examiner les formations qui devraient être assurées au personnel des structures qui com-

posent la chaîne de la dette, pour leur permettre de combler les écarts de compétences ;

- D'identifier les actions spécifiques de renforcement des capacités sous forme d'ateliers, de missions d'appui institutionnel ou d'assistance techniques ;

• D'anticiper et adapter aux innovations techniques et institutionnelles critiques intervenant dans l'environnement international, étant de nature à impacter sur la dynamique offre/demande de l'endettement public au Cameroun. Le suivi évaluation porte sur les activités visant à évaluer la qualité des partenaires, la validité des projets et programmes, la spécialisation des guichets récurrents pour les sources financement. Il s'agit notamment de :

- L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements ;
 - Le renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt,
 - La formulation et la mise en œuvre des stratégies annuelles d'endettement ;
 - La définition et l'interprétation des ratios et normes d'endettement et de gestion de la dette publique ;
 - L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements à travers le suivi régulier des soldes engagés non-décaissés (SEND) ;
 - La mobilisation et l'enregistrement de la dette publique ;
 - Le règlement à temps du service de la dette.
- Les audits indépendants, qui sont commandés par les services spécialisés compétents de l'Exécutif. Les modalités des contrôles sont définies par les textes organiques des différentes structures concernées et par voie réglementaire.

Glossaire

Adjudication : Technique utilisée dans le cadre de l'émission des Valeurs du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Elle consiste à mettre en concurrence les Spécialistes en Valeur du Trésor à la souscription des titres pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients.

Allègement de la dette : Remise de dette plus ou moins étendue et ne concernant généralement que les intérêts (sauf pour les pays les plus pauvres où le principal peut être annulé). Appui budgétaire : modalité de mise en œuvre de l'aide au développement, qui consiste à apporter des aides aux Trésors des pays bénéficiaires. Ces aides permettent d'augmenter les ressources de l'Etat bénéficiaire pour exécuter selon ses propres procédures. Il est directement fourni aux gouvernements partenaires et s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation des marchés et de comptabilité. Benchmark : la valeur de référence d'un emprunt d'Etat choisie pour l'analyse de la rentabilité et du risque d'un portefeuille.

Besoin de financement brut de l'Etat : lorsqu'au cours d'un exercice budgétaire donné, les recettes fiscales ne peuvent pas/ou peuvent tout juste couvrir l'ensemble des dépenses courantes et d'investissements annuels programmés par l'Etat (par exemple intérêts sur la dette, paiements des fonctionnaires, construction des routes et des écoles etc.), l'Etat connaît alors un besoin de financement, qui peut être couvert soit par les dons, l'allègement de dettes et/ou par l'endettement. Ce besoin de financement brut peut être déterminé de la façon suivante : moins Solde global du TOFE base caisse + Amortissement de la dette. Dans les publications sur le MTDS faites par la le FMI et la BM, Cette méthode subit une légèrement modification. En effet, **(i)** non seulement les recettes fiscales sont évaluées (nettes), c'est-à-dire en excluant les remboursements de crédits de TVA, **(ii)** mais en plus elles incluent les dons. Avec ces deux modifications, le Besoin de Financement Brut coïncide avec le Besoin d'Endettement Brut. Par ailleurs, dans un cas comme dans l'autre, le Besoin de financement net se déduit

du besoin d'endettement brut en soustrayant l'amortissement de la dette qui figure plutôt en dessous de la ligne dans le TOFE, du besoin de financement brut. Ce dernier concept correspond au solde global du TOFE base caisse, mais affecté du signe contraire.

Bon du Trésor : le titre de créance émis par le Trésor public et dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Cash flow (ou flux de trésorerie) : Différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (dépenses) générés par l'activité d'une organisation.

Courbe de rendement de la dette : il s'agit d'une courbe qui présente les niveaux des taux d'intérêt de chaque instrument de dette en fonction de sa maturité. Cette courbe est en général ascendante pour refléter l'idée que plus la maturité d'un instrument de dette est longue, plus les bailleurs de fonds trouvent le placement dans cet instrument plus risqué, et donc le taux d'intérêt relatif plus élevé en vue de rémunérer ce risque.

Coût : Le coût du service de la dette et le coût potentiel des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de financer ou de rembourser sa dette.

Collectivités territoriales décentralisées : les Régions, les Communautés urbaines, les Communes, ou toute autre entité de droit public à laquelle l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

Dettes publiques nettes : dette publique brute moins les actifs financiers correspondants aux instruments de dette.

Dettes publiques : (ou dette brute du secteur public), elle comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités territoriales décentralisées, Administration de sécurité sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures. Parmi ces passifs, pourraient figurer non seulement ceux initialement contractés sous forme de dette, mais aussi le

stock des impayés accumulés par le secteur public et les passifs découlant des impôts, des pénalités (notamment celles résultant des contrats commerciaux) ainsi que des décisions de justice au moment où elles sont prises.

Dette intérieure : Ensemble des passifs contractuels de l'Etat dus aux créanciers résidents et souvent libellés en FCFA. Elle est composée à l'heure actuelle de la dette contractée par l'Etat auprès du système bancaire local et des opérateurs économiques résidents tels que les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des arriérés de paiements accumulés vis-à-vis de divers fournisseurs de l'Etat. On la regroupe en deux catégories que sont la dette intérieure structurée et la dette intérieure non structurée.

Dette intérieure Structurée est définie comme celle ayant fait l'objet de traitement par signature d'un accord avec le créancier (convention) ou par titrisation. Elle comprend deux catégories : la dette structurée bancaire due à la banque centrale et aux banques commerciales et la dette structurée non bancaire due aux organismes non bancaires.

Dette intérieure non structurée : La dette intérieure non structurée se définit comme celle qui n'a pas fait l'objet de traitement par convention, paiement en espèces ou titrisation.

Don : le contrat par lequel une personne physique ou morale obtient de manière définitive et sans remboursement, l'usage d'une somme d'argent, d'un bien, ou d'un service.

EPIN (ou CPIA en anglais) : L'Evaluation des Institutions et des Politiques en abrégé EPIN et en anglais CPIA est calculé par la Banque Mondiale et la BAD et publié chaque année pour tous les pays. Cet indice qui varie de la note médiocre (xxx) à la plus bonne note (xxx) permet aux institutions internationales de classer les pays en médiocre, moyenne et performante. Elle permet aussi non seulement de connaître les seuils des indicateurs de la dette d'un pays en fonction de sa performance sur cet indice, mais aussi de fixer le montant des prêts et des dons que la Banque Mondiale peut accorder chaque année à un pays donné.

Emprunt extérieur : Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non résidents.

Emprunt garanti : Emprunt bénéficiant d'un engagement contractuel d'un tiers à répondre de la défaillance du débiteur.

Emprunt privé (ou emprunt du secteur privé) : Emprunt contracté par des entités privées résidentes auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Emprunt public : Emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Engagement : Obligation ferme exprimé dans un accord ou un contrat ou tout autre acte équivalent.

Élément don d'un prêt : différence entre le capital et la valeur actuelle, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%. Dans le cadre du Club de Paris et de l'initiative PPTE, la valeur actualisée est parfois appelée à tort Valeur Actualisée Nette (VAN).

Garantie financière : engagement délivré par un établissement de crédit, un fond de garantie ou une compagnie d'assurance pour garantir un engagement de faire ou de donner, auquel est tenue une personne physique ou morale soit dans le cadre d'un contrat, soit dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle.

Garantie : obligation que la Loi ou le contrat impose à celui qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance, de prendre part et cause pour celui auquel il a transféré ses droits lorsqu'un tiers vient à contester avec ce dernier.

Garantie publique : la garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Garantie souveraine : garantie accordée par l'Etat Instrument de dette : créance financière obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un ou des paiement(s) d'intérêt ou de principal à une ou des date(s) future(s). La valeur nominale d'un instrument reflète sa valeur du point de vue du débiteur, elle représente la valeur de la dette à sa création plus tous les flux économiques ultérieurs.

Marché des capitaux : lieu de rencontre entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux et les agents économiques ayant un besoin de financement. Il comprend l'ensemble des marchés où se négocient les capitaux et où se gèrent les risques y afférents. À court terme, il est structuré autour du marché interbancaire et du marché des devises et à long terme autour du marché des obligations et des actions.

Marché primaire : marché sur lequel les nouveaux titres financiers sont émis et souscrits par les investisseurs.

Marché secondaire : marché sur lequel sont échangés entre investisseurs les titres financiers déjà créés.

Mobilisation des financements : il s'agit d'un synonyme de décaissement ou de tirage

Notation souveraine : Notation qu'effectuent les agences de notations souveraines telles que FITCH, S&P et Moody. Le score qu'un pays donne obtient chaque année sur cette notation fonde la perception des risques de placement financiers que les bailleurs de fonds et les investisseurs se font de ce pays, et influence entre autres le niveau des taux d'intérêt sur les prêts à consentir audit pays et leurs décisions de diriger leurs investissements directs vers ce pays.

Obligation du Trésor : Titre de créance émis par un Gouvernement et dont l'échéance est supérieure ou égale à deux ans.

OTA : Obligations du Trésor Assimilables. Elles appartiennent à la famille des Valeurs du Trésor dont les échéances sont de moyens et longs termes (2 à 5 ans généralement). Elles sont assimilables car elles peuvent être émises dans des conditions identiques aux émissions d'obligations précédentes.

Partenariat Public Privé (PPP) : mode de financement par lequel l'État ou un établissement public confie à un tiers pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Passif conditionnel : engagement conditionnel qui peut se concrétiser ou non selon que certains événements se produisent ou non. La dette d'une entreprise garantie par l'État est un exemple de passif conditionnel pour celui-ci et n'entre dans son passif qu'au moment de sa prise en charge effective par l'État.

Principal (ou amortissement) : la fraction de l'encours de la dette remboursée ou à rembourser pendant une période donnée.

Produit dérivé : Instrument financier qui est rattaché à un autre instrument, indicateur financier ou produit de base et par le biais duquel les risques financiers spécifiques peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés des produits financiers.

PIB : Ensemble des biens et services produits par les agents économiques (résidents ou non) sur le territoire économique d'un pays au cours d'une période, généralement l'année. Cette production, exprimée en valeur (FCFA), peut s'interpréter comme le produit des quantités par les prix. La mesure de la croissance de cette valeur d'une année (n-1) à l'année (n) se définit comme le taux de croissance nominale du PIB. Par contre, la mesure de la croissance des quantités tout en excluant ou en neutralisant celle des prix se définit comme taux de croissance réelle du PIB ou taux de croissance du PIB à prix constants ou en volume. C'est cette deuxième définition du taux de croissance qui est couramment utilisée.

Plafond d'endettement : Le plafond d'endettement se réfère à deux approches différentes à savoir la base décaissements et la base engagements. Le plafond d'endettement base décaissements indique soit le niveau de décaissements sur prêts nécessaire pour boucler le financement du budget de l'État au cours d'un exercice, soit le niveau de l'encours de la dette rapporté au PIB d'une année qu'il convient de ne pas dépasser pour ne pas rompre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme. Au Cameroun, (i) le plafond d'endettement base décaissement est utilisé pour fixer le niveau maximal des emprunts intérieurs à ne pas dépasser au cours d'une année dans le budget de l'État. (ii) le plafond

d'endettement en termes d'encours est donné par une norme communautaire appelé critère CEMAC se situant à 70% du PIB pour l'encours en fin d'une année donnée sur la dette publique et à garantie publique. Quant au plafond d'engagements extérieur base engagements, il donne le montant total maximal que le parlement autorise le Gouvernement à négocier et à conclure avec les bailleurs de fonds extérieurs a cours d'une année donnée. Pour l'année 2016 par exemple, il est évalué à 1 100 milliards de FCFA pour la dette extérieure.

Résidence : lieu où une personne physique ou morale a son centre d'intérêt économique.

Risque : une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu probable qui peut affecter négativement l'emprunt.

Secteur Public : ensemble constitué du sous-secteur des administrations publiques et du sous-secteur des sociétés publiques ; le sous-secteur des administrations publiques étant constitué de l'administration centrale, des administrations locales et des organismes de sécurité sociale.

Service de la dette : les obligations au titre du remboursement du principal d'un prêt et/ou du paiement des intérêts, ainsi que des autres charges et commissions pendant une période donnée.

Stratégie d'emprunt : l'ensemble des décisions prises ou envisagées pour mettre en œuvre la politique d'endettement.

Stock de la dette : Le stock de la dette à un moment donné est constitué de l'encours (principal restant dû à l'instant) plus le cas échéant, les commissions et intérêts échus (y compris les intérêts de retard) non encore payés.

Syndication : mode opérationnel qui consiste pour un émetteur à mobiliser des ressources à travers un regroupement de banques ou de Prestataires de Service d'investissement appelé syndicat de titres ou de garantie de l'émission moyennant une commission

Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) : Tableau statistique qui présente sur une période donnée, généralement l'année, l'en-

semble des opérations financières de l'Etat, regroupées en trois principales rubriques : **(i)** les recettes et dons, **(ii)** les dépenses courantes et d'investissements ainsi que **(iii)** le financement du solde par tirage sur ressources intérieures et extérieures.

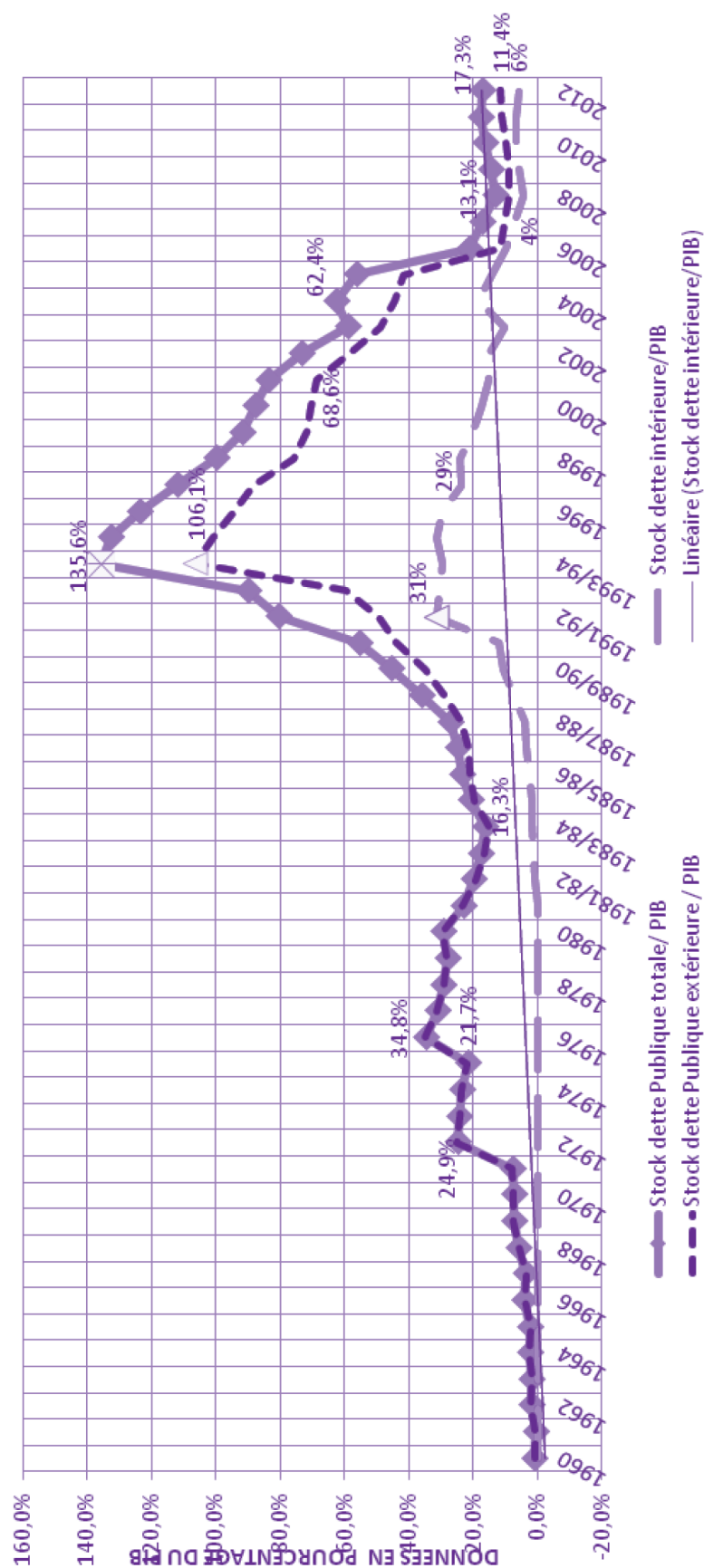
Taux de croissance du PIB : Indicateur utilisé pour mesurer la croissance du produit intérieur brut d'un pays d'une année (n-1) à l'année suivante (n). Le taux de croissance du PIB le plus utilisé est le taux de croissance en volume, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB à prix constants. Ce dernier exprime l'évolution de la richesse (en biens et services) créée au cours d'une année par rapport à l'année précédente si les prix n'avaient pas changé. Pour calculer cette évolution, la richesse créée de l'année considérée est évaluée aux prix de l'année précédente.

Valeur actualisée de la dette (VA) : Elle est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal, intérêts, commissions, etc.), actualisée à un taux d'intérêt donné, généralement le taux du marché. Quand le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux du marché, la valeur actualisée de la dette est inférieure au capital emprunté et dans ce cas, l'élément don est positif. L'élément don du prêt est la différence entre le capital et la VA, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%. Dans le cadre du Club de Paris et de l'initiative PPTE, la valeur actualisée est parfois appelée à tort Valeur Actualisée Nette (VAN).

Viabilité de la dette (ou soutenabilité de la dette) : Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés, annulation de dettes ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie

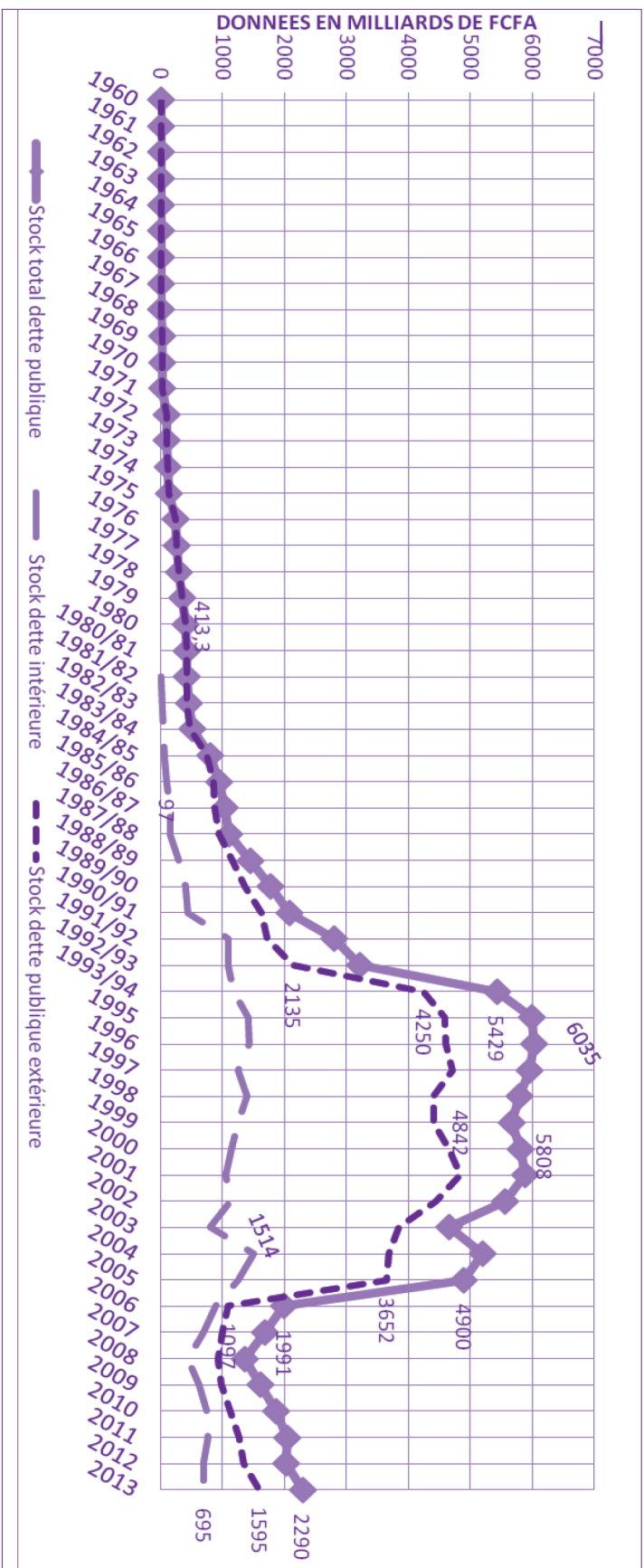
Yield curve : Courbe de rendement qui traduit la relation fonctionnelle entre coûts et risques pour un instrument financier sur une période de temps donnée.

ANNEXE I : Evolution du ratio de la dette publique de 1960 à 2013



- a. De 1960 à 1990, l'endettement est resté modéré avec un ratio stock de la dette sur PIB en deçà de 40%
- b. A partir de 1991 jusqu'à 2005, ce ratio se maintient au dessus de 40%, avec un pic de 135,6% observé en 1994 dû à la dévaluation du FCFA en janvier 1994.
- c. A partir de 2006, année du point d'achèvement de l'initiative PPTe, le ratio tombe en dessous de 20%.

ANNEXE II : Evolution du stock de la dette publique de 1960 à 2014

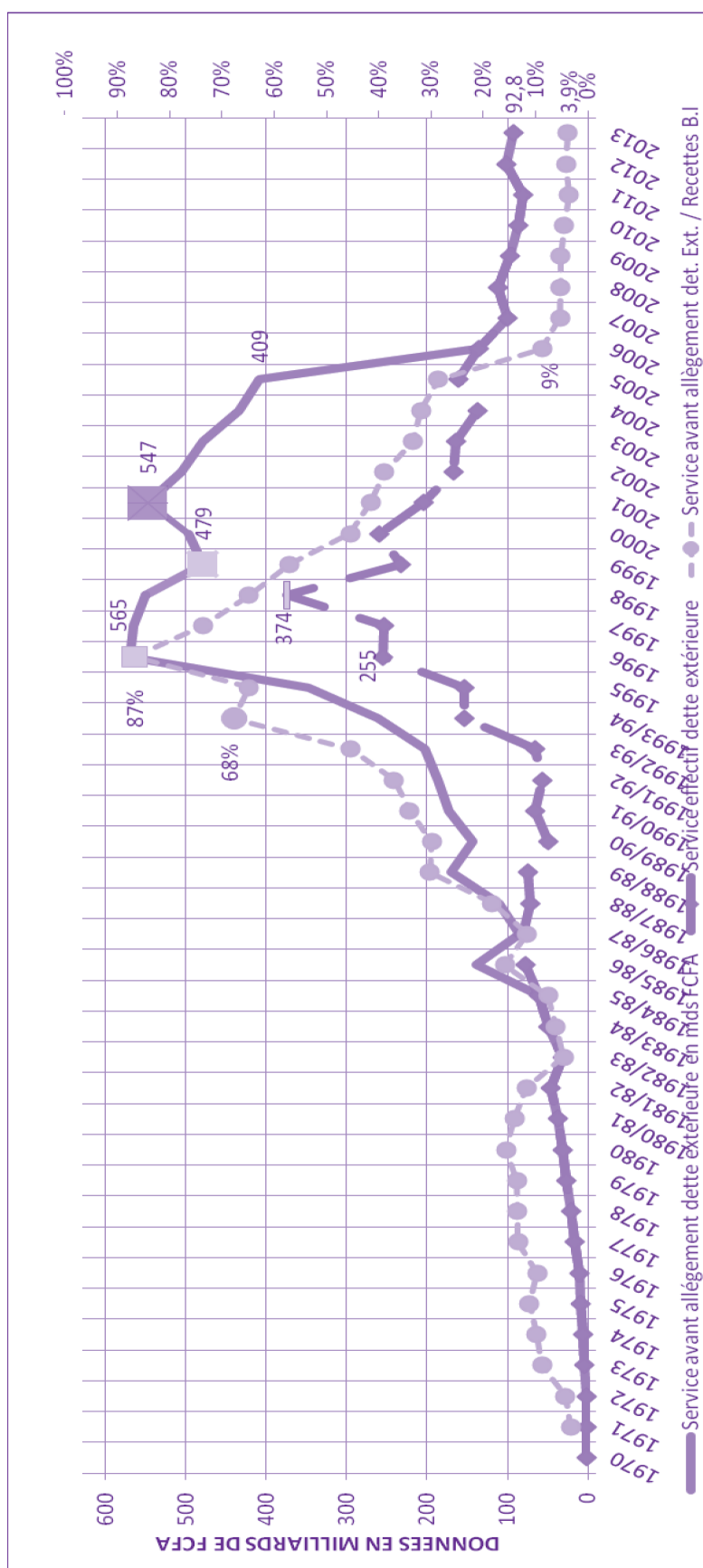


De 1960 à 1985, l'endettement du Cameroun était modéré. Cependant, avec l'arrivée de la crise économique en 1986, l'entrée dans les programmes d'ajustement structurel en 1988 financés par des crédits d'ajustements structurels à décaissements rapides, ainsi que la dévaluation du FCFA en 1994, le stock de la dette publique a explosé pour atteindre le pic de 6 035 milliards de FCFA en 1996 en valeurs absolues.

Ce stock s'est situé autour de 6 000 milliards jusqu'en 2000, année où le Cameroun a atteint le point de décision de l'initiative PTE. La dette va ensuite diminuer de façon régulière jusqu'en 2006, sous l'effet (i) des allègements de dettes des créanciers multilatéraux pendant la période intermédiaire de l'initiative PTE et (ii) des remboursements de dettes devenus plus réguliers.

Elle enregistre une chute drastique en 2006 pour se situer à 1 991 milliards de FCFA du fait de l'annulation d'une partie importante du stock de la dette extérieure, consécutive à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PTE. Elle a continué à baisser jusqu'en 2008 du fait des remboursements effectifs de la dette, notamment l'apurement de la dette intérieure dont le stock est passé de 1 514 milliards en 2004 à 437 milliards en 2008, avant de reprendre une pente ascendante qui laisse craindre, si rien n'est fait à un retour au surendettement,/-

ANNEXE III: Evolution du service de la dette publique de 1970 à 2014



En 1986, qui marque le début de la crise économique au Cameroun, le service avant rééchelonnement a dépassé les 15% des recettes budgétaires pour se maintenir à des niveaux élevés, atteignant même un pic de 87% de recettes budgétaires hors don en 1996 (565 milliards de FCFA). Ce n'est qu'à partir de 2006, année de l'atteinte du point d'achèvement que ce service est redescendu à moins de 15% (9% en 2006). Fort heureusement, à partir de 1987/88, le Cameroun était entré en programme d'ajustement structurel avec le FMI et a bénéficié jusqu'en 2006 des allègements de dettes substantielles aux conditions de Londres, Naples, Cologne et, in fine, des allègements de dettes au titre de l'initiative PPTE.

Après allègement de dette, le service effectivement payé était bien moindre, et en général inférieur à 15%, même s'il a connu un pic de 374 milliards en 1998 (44,11% des recettes budgétaires). Depuis 2006 qui marque la fin des allègements de dettes, le service effectif est resté bien modeste (3,9% en 2013).

MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)
COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP)
SECRÉTARIAT PERMANENT DU COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE (CAA)

SEPTEMBRE 2017



DOCUMENT DE STRATÉGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC
ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2017

STRATÉGIE D'ENDETTEMENT
À MOYEN TERME 2018-2020

LOI DE FINANCES 2018